

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / NOVEMBRE 2017 / N°463

Rencontre avec
Denis Mukwege

Dossier

**Enfermement :
dénie de situation**

**Violences vs femmes :
quelle réponse judiciaire ?**



3 Éditorial

Porcs et compagnie. SANDRA EVRARD.

4 Espace de brièvetés

6 Grand entretien

«La victoire des femmes sera celle de notre société». Denis Mukwege répare les femmes. Leur intimité, et qui sait, un peu de leur identité. Cela n'empêche pas un triste étiollement du tissu social congolais. CATHERINE HAXHE.

10 Libres ensemble

10 Violences faites aux femmes : quelle réponse judiciaire ? À peine 11 % des plaintes pour violences aboutissent à la condamnation des auteurs. Longue est la route de la reconnaissance des victimes. FLORENCE WAUTELET.

13 24h dans la vie d'une femme... à Molenbeek. «L'insoumise de la Porte de Flandre», dernier roman de Fouad Laroui dénonce l'instrumentalisation du corps de la femme. Ça sent la révolte. FRANÇOISE RAES.

17 Choisir un métier : filles et garçons, même combat ! Trop de filles puéricultrices, trop de pompiers : et si l'on inversait les rôles ? Ça commence à l'école. SIGRID DESCAMPS.

20 International

22 Discours idéologique mâtiné de séduction rhétorique. Lorsque Hassan Rohani parle de poètes persans devant l'ONU, cela étonne. HANIEH ZIAEI.

26 La solitude d'un président. La Centrafrique est toujours en proie aux violences interreligieuses. Des bruits de génocide se précisent. Et le président Touadéra dénonce sa solitude. COLETTE BRAECKMAN.

29 Moins de passion, plus de fraternité. Rien ne va plus au pays des churros. La Catalogne fait trembler l'arène espagnole et européenne. Et nous, on s'interroge : comment vivre ensemble après les « événements » ? JOAN-FRANCESC PONT CLEMENTE.

32 Dossier Enfermement: dénî de situation

L'enfermement n'est jamais anodin. Cette année, les journées nationales de la prison nous interpellent sur le vécu difficile des familles et sur le besoin relationnel des enfants. Des jeunes que l'on retrouve encore dans des centres fermés ou enfermés, pour des problèmes de santé mentale. Alors, pour se forger une opinion sur la prison et autres lieux d'enfermement, ce dossier est bourré d'informations. Et surtout de réflexions. Pour se faire son opinion.

68 École

Immersion en CPC. Épisode 2 : une rentrée enthousiasmante. On retrouve notre enseignant motivé. Pierre-Stéphane Lebluy a débuté ses cours. Peu d'élèves inscrits. Mais ils sont super motivés ! CÉDRIC VALLET

70 Culture

72 Du « non-public » au spect'acteur. On cogite sur le retour du théâtre-action et de celui de l'opprimé. Des outils populaires très soixante-huitards, vecteurs d'émancipation. SORAYA SOUSSI.

74 Les voix multiples des femmes noires. La réalisatrice Amandine Gay sort son premier film: un docu sur les afro-descendantes qui rompt avec les clichés. Ça sent décidément la révolte. AMÉLIE DOGOT.

76 Un palais pour le peuple. Ou plutôt une maison, pensée comme tel. Signée par Victor Horta, on vous propose de la redécouvrir dans le livre signé Nicole Malinconi. JULIE LUONG.

70 Des idées et des mots

80 Coup de pholie

L'apocalypse (en série et en kit). BAPTISTE COPPENS.

Édito / Par Sandra Evrard, rédactrice en chef

Porcs et compagnie

Si Harvey Weinstein est désormais *persona non grata* dans certains milieux hollywoodiens suite aux dénonciations d'agressions sexuelles par de nombreuses stars, les « agresseurs lambda », eux, sont toujours bien en place. Confortablement installés dans leur fauteuil de PDG, de créatif de boîte de pub, de haut fonctionnaire, de chef de service de supermarché, de responsable de médias... Et les « femmes ordinaires » ne semblent avoir que la toile et ses petits mots choqs pour dénoncer les mêmes affres que celles subies par leurs sœurs médiatisées. Elles n'ont d'ailleurs pas toutes choisi de « balancer leur porc », suite à l'injonction lancée sur les réseaux sociaux pour dénoncer les hommes qui les ont coincées dans la case des victimes d'agressions ou de harcèlement sexuel. Peut-être par honte ou par peur. L'omerta est reine dans ce domaine. Mais peut-être aussi par intelligence. Puisque faute de preuves, de telles dénonciations peuvent très vite se transformer en diffamation et autres calomnies, pénallement répréhensibles. Pour la plupart de ces « femmes ordinaires », l'invisibilisation du problème triomphe.

Face à ces abus de pouvoir – car c'est bien avant toute chose de cela qu'il s'agit –, peu d'armes et d'outils légaux sont octroyés aux victimes de ces actes intolérables. La solitude et le dénuement rafflent la mise. Et le constat d'inégalité entre les sexes refait surface sous couvert du pouvoir patriarcal qu'ont en commun les profils de ceux qui osent de tels actes.

Et si l'on vous parle une fois de plus des violences faites aux femmes au sein de ce numéro, ce n'est pas seulement parce que le mois de novembre leur réserve une journée nationale. C'est surtout parce que l'impunité demeure massive en la matière. Aujourd'hui encore, près de 70 % des dépôts de plainte pour violences sont classés sans suite. Quand on sait que 78 % des victimes n'ont quant à elles pas franchi la porte d'un commissariat pour se plaindre, on comprend rapidement que la réalité est bien plus sombre que celle divulguée par les chiffres officiels. Dans ce portrait chiffré, le plus choquant est peut-être d'ailleurs celui du petit 11 % des auteurs de violences qui sont reconnus coupables de leurs actes, sur l'ensemble des plaintes déposées. Il est évident que la réponse judiciaire n'est toujours pas à la hauteur du phénomène.

Or, si l'éducation constitue certainement le premier levier à activer pour conscientiser la société à cette problématique et sortir du déni, une observance formelle des règles à respecter dans un état de droit est essentielle afin d'éviter le sentiment d'impunité des auteurs, d'une part, et celui de double victimisation des femmes ayant subi ce type d'actes, d'autre part. Si la parole semble s'être libérée ces dernières semaines, une question demeure : est-ce suffisant ? 

Cachez-moi ce Taj

Le Taj Mahal, monument-phare et attraction touristique ultra-prisée en Inde, ne figure plus dans la brochure touristique de l'État indien d'Uttar Pradesh, dans lequel il a été édifié au XVII^e siècle. Non pas qu'il s'agisse d'une omission ou que son attractivité puisse se passer de publicité. Ce serait plutôt une question de respect envers les hindous. Ce mausolée, qui attire 7 millions de visiteurs par an, fut construit par l'empereur musulman Shah Jahan, en l'honneur de son épouse, décédée en couche. C'est donc la référence historique à la période moghole qui déplaît, précisons-le, particulièrement au parti nationaliste et aux fondamentalistes hindous, fort actifs dans la région. Culture ou pas, monument unique et extraordinaire ou pas, le touriste gobera l'histoire qu'on voudra bien lui fournir.

De la fac à l'Opus

C'est l'histoire d'un professeur de droit, ancien doyen de la sa faculté et à l'université de Namur, spécialiste du droit civil et du droit des technologies de l'information, qui troque cravate contre soutane. Et pas n'importe laquelle : celle qui porte les couleurs de l'Opus Dei. Pour la petite histoire, ce professeur, Étienne Montero, a également enseigné au collège Saint-Pierre à Uccle et il s'est consacré durant 25 ans aux questions d'éthique politique et de bioéthique, ce qui lui a souvent valu d'être sollicité en tant qu'expert, notamment face au tribunal arbitral qui a prolongé la commission de la Chambre sur les abus sexuels commis dans un rapport d'autorité et sur des questions relatives à la fin de vie. Vous avez dit sensible ?

Bio, le cannabis, SVP !

L'État néerlandais, qui est en passe de légaliser la production de cannabis, va également s'engager dans sa commercialisation. Des producteurs triés sur le volet par le gouvernement seront autorisés à le cultiver dans leurs champs. Après contrôle légal, celui-ci sera distribué dans des points de vente prévus par les maires qui seront partie prenante au projet. De plus, ce

cannabis sera exempt de pesticides, du pur bio, dont les consommateurs pourront désormais connaître l'origine. De quoi couper l'herbe sous le pied des trafiquants qui alimentent actuellement les nombreux *coffee shops* des Pays-Bas. Cette nouvelle approche gouvernementale vise également l'évitement des substances de plus en plus nocives, suite à l'addition de produits chimiques. Cette légalisation devrait aussi bousculer la filière économique actuelle. Sur les 570 *coffee shops* que compte le pays, 171 disposent en effet d'emprunts au sein des banques ABN Amro, ING et Rabobank, pour un montant de 1,1 milliard d'euros. Des géants de l'agroalimentaire tels que les brasseurs Heineken et AB InBev, ainsi que des sociétés de gestion immobilière tirent également leur épingle du jeu au niveau financier, sans oublier le fisc, qui reçoit près de 500 millions d'euros par an en provenance de ces établissements. C'est donc un pan entier de l'économie néerlandaise qui bénéficie de la politique de vente actuelle.

Trop ou pas assez

Difficile de contenter tout le monde en matière d'éducation à la sexualité. Alors que l'ÉVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) fait toujours débat, notamment au niveau du manque de labellisation des quelques associations qui l'enseignent dans les écoles, en Flandre, c'est un site d'éducation sexuelle qui a récemment soulevé la polémique. Tout commence par une brochure intitulée *Jongeren Gids*, réalisée à l'intention des pré-

adolescents de cinquième et de sixième primaire. Celle-ci est jugée trop explicite par certains parents et pas assez axée sur l'importance des sentiments. Ce n'était pas le but de la brochure, qui portait très spécifiquement sur l'éducation sexuelle. Mais c'est surtout un des liens suggéré dans la brochure qui a été le plus décrié chez nos voisins du Nord. Sur le site allesoverseks.be, mis en ligne par le centre flamand d'expertise de la santé sexuelle (Sensoa), on trouve parmi une volée d'articles très fournis sur les organes reproductifs, la puberté, le genre, entre autres, des images explicites du corps et des informations sur la diversité des pratiques sexuelles. Trop explicite pour certains parents. Mais les ados, eux, y trouvent peut-être pour la première fois une mine d'informations sérieuses et approfondies sur ce sujet qui les préoccupe. Selon un rapport de l'Unesco de 2015, l'éducation sexuelle aurait de fait un impact positif sur la santé sexuelle et reproductive [...] notamment en contribuant à réduire les infections sexuellement transmissibles, le VIH et les grossesses non désirées. Trop pour qui, au fait ?

Enceintes : 3 femmes sur 4 discriminées

Lorsqu'une femme annonce sa grossesse sur son lieu de travail, c'est souvent avec beaucoup de joie et d'émotion. Mais aussi de l'appréhension. Car les collègues et supérieurs n'ont pas forcément la même réaction. Même en 2017, devenir maman continue à peser négativement sur la carrière d'une femme. C'est ce que révèle une enquête

réalisée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, sur la maternité et le travail. Et les préjugés sont loin d'être anecdotiques. Sur 930 femmes ayant participé à cette enquête, trois sur quatre avouent avoir été confrontées à une forme de discrimination. Cela va de l'inégalité de traitement à la tension au travail liée à sa grossesse, au fait de ne pas oser se présenter enceinte à une offre d'emploi, à des pressions subies pour qu'elles effectuent un pas de côté, qui peut pousser à envisager la démission. Elles sont 22 % à se plaindre de tels traitements. Et quand les femmes « tiennent bon », certaines témoignent des tactiques mises en place pour les décourager, comme leur imposer des horaires inconciliables avec une vie de famille et l'éducation des enfants. Si une législation spécifique aux femmes enceintes est censée les protéger du licenciement ou de certains horaires et tâches inadéquats, beaucoup de femmes méconnaissent leurs droits et un certain nombre d'employeurs ne les respectent pas. Enfin, dans 69 % des cas, les discriminations sont indirectes et plus difficilement identifiables.

Traite des êtres humains en ligne

Internet et médias sociaux constituent une voie royale pour les réseaux actifs dans la traite des êtres humains. Prostitution et activités criminelles y fleurissent à côté des trafics organisés. En 2016, Europol a par exemple pu identifier 17 000 passeurs qui utilisaient Facebook comme canal de communication. Ils y proposaient de tout: des routes migratoires clandestines, de faux documents, des contacts avec des passeurs et des faux mariages. Mais si le web est propice au fleurissement de ce genre de trafics, il facilite aussi la lutte contre ces phénomènes, vu les traces laissées sur les réseaux sociaux notamment. Les enquêteurs peuvent ainsi analyser les messages et images afin de remonter jusqu'aux escrocs. Il s'agit donc d'un outil crucial pour lutter contre la traite et l'exploitation humaine. Magistrats, policiers et inspecteurs sociaux devraient continuer à être formés afin d'acquérir les techniques permettant d'enquêter en-ligne. Un bon point !

« La victoire des femmes sera celle de notre société »

Surnommé « l'homme qui répare les femmes »¹, Denis Mukwege interpelle la communauté internationale sur la déshumanisation d'une partie du Kivu. Aujourd'hui, 50 000 femmes sont soignées pour violences sexuelles. Cette brutalité et l'impunité qui en découlent ont complètement déséquilibré le tissu social.

Propos recueillis par Catherine Haxhe
Journaliste « Libres, ensemble »

Espace de Libertés : À quand remonte votre combat humanitaire ?

Denis Mukwege : Mon combat a commencé vers 2007, quand j'ai soigné pour la première fois un enfant victime de violences sexuelles, alors que sa mère avait aussi été violée. Là, j'ai commencé à me demander combien de générations je devrais soigner, avant de me rendre compte que la solution n'était pas au bloc opératoire, mais qu'il fallait tout simplement parler aux grands de ce monde pour leur dire que ce qui se passe au Kivu n'est pas normal. C'est en 1999 que j'ai vu les dégâts causés sur l'appareil génital de la femme par des viols d'une extrême brutalité. On a l'impression que ce sont des faits commis par un dérangé mental. Malheureusement, tel n'est pas le diagnostic.

Les femmes sont-elles toujours victimes de violences, en 2017, au Kivu ? Le viol demeure-t-il une arme ?

Il y a deux ans, on notait une amélioration. On voyait que lorsque

le foyer des conflits diminuait, le nombre de victimes de violences sexuelles baissait automatiquement à l'hôpital. Mais depuis le début de cette année, avec le refus du pouvoir en place d'organiser les élections, le chaos règne et les groupes armés poussent comme des champignons. Et comme vous le savez, lorsqu'il y a conflit armé, ce sont les femmes et les enfants qui payent. Aujourd'hui, plus de 50 000 femmes sont soignées pour violences sexuelles à l'hôpital de Panzi. On observe donc une recrudescence. Ce sont essentiellement des femmes provenant des zones minières, marquées par les conflits armés, ce qui permet de comprendre que ces viols sont utilisés comme une arme de guerre. C'est une arme qui touche non seulement à l'aspect physique de la personne, mais aussi à la dimension mentale.

C'est une façon de toucher à la structure même de la société congolaise ?

Absolument, c'est une stratégie. Ces viols perpétrés de façon méthodique

¹ En référence au livre (de Colette Braeckman, édité par André Versaille en 2012) et au film (réalisé par Thierry Michel et Colette Braeckman et sorti en 2016) portant ce titre.

démontrent très bien que cela est pré-médité et planifié. Il y a une autre dimension, c'est que cela est massif. Lorsque dans un village, on peut violer 200 à 300 femmes en une nuit, ce n'est pas un geste qui arrive par hasard. Dans cette systématisation, les enfants et les vieilles femmes sont également touchés. Avec ce traumatisme qui touche l'ensemble de leur communauté, cela entraîne une perte d'identité, d'abord individuelle - vous imaginez une mère qui a toujours été respectée par ses enfants et qui va se trouver dans cette situation devant sa famille - elle sent qu'elle n'est plus mère ! Pour le père, qui a toujours considéré qu'il était le protecteur, c'est pareil. Surtout lorsque d'autres hommes arrivent chez lui et le forcent à avoir des rapports sexuels avec ses enfants. Il y a plusieurs exemples comme cela, chez des prêtres, les chefs de villages, qui perdent leur identité. Après la perte d'identité individuelle

s'ensuit celle de l'ensemble de la communauté. S'ajoutent à cela les enfants issus du viol, ce qui entraîne tout simplement la destruction du tissu social. Avec comme conséquence la perte de cohésion. Vous comprendrez bien qu'à ce moment-là, l'envahisseur fait tout ce qu'il veut.

Que pensez-vous de nos combats, ici, pour libérer le corps de la femme : les questions de contraception, sur l'avortement, des sujets qui sont très sensibles au Congo ?

Je suis de ceux qui pensent que le corps de la femme lui appartient et que c'est à elle de décider ce qu'elle en fait. C'est un combat juste. Il y a des pays où la femme appartient tout simplement à un individu, à une famille ou à une communauté. Je crois que ces cinquante dernières années, les femmes se sont battues contre notre société machiste et elles ont obtenu beaucoup



© Thierry Michel/Notimex/AFP

de lois qui les protègent et leur donne finalement le droit d'exister. Mais sans ce combat, on ne peut pas aller plus loin si les hommes ne s'engagent pas. La victoire des femmes sera celle de notre société.

Le groupe d'hommes « V-men » a été couronné de succès : vous avez mis en place un tribunal pour juger les violeurs, dans une partie du Kivu, avec l'aide de toute la communauté ?

Absolument. Dans le film (*L'homme qui répare les femmes*, NDLR), nous posons la question aux hommes : quand on viole des enfants de moins de 5 ans, que font les hommes ? Où sont-ils ? Et je crois qu'à partir de cette interrogation, certains sont venus questionner d'autres hommes et les mettre devant leurs responsabilités. C'est vraiment une victoire contre une déviation de la société, parce que violer les enfants de moins de 5 ans, franchement, cela ne relève pas du désir ou d'une pulsion sexuelle, c'est une intention de détruire. Il faut multiplier les organisations d'hommes qui s'associent aux organisations féminines pour lutter contre toutes ces déviances et l'asservissement que les femmes subissent dans notre société. Car lorsque vous laissez un acte impuni, c'est comme si vous l'autorisez de façon tacite, ce qui entraîne des massacres comme ceux des malades de l'hôpital de Lemera, en 1996. Et malheureusement, on connaît très bien ceux qui ont conduit ces bandes armées. Je crois que cette normalisation de la violence et cette impunité sont des éléments qui peuvent détruire la société. Quand j'ai commencé à soigner les victimes de

violences sexuelles, c'était des femmes adultes, mais aujourd'hui je soigne des bébés. Comme si du fait de ne pas trouver de barrières, l'homme fait des expérimentations sur l'homme, que face à l'impunité, les gens commettent des actes que même les animaux ne feraient pas !

Vous êtes pasteur protestant, comme l'était votre père. Quelle est la place de la religion aujourd'hui, dans votre combat ?

Le grand message que je tire de ma pratique et conviction religieuse, c'est : « *Aime ton prochain comme toi-même*. » Je pense que cela me manque aujourd'hui. Je crois que lorsque vous voyez dans l'autre l'image de vous-même, vous faites plus attention. J'ai la conviction que je ne suis pas né pour moi-même, mais parce que je peux être utile aux autres. Cela résume l'humanité.

Alors il faut aider les femmes, les réparer, mais il faut aussi trouver une solution à ces guerres qui sont finalement économiques, puisque les ressources naturelles et le sous-sol du Congo sont richissimes ?

C'est la responsabilité de tous, puisque le coltan est utilisé dans nos téléphones. Et ce coltan, on peut l'avoir de manière propre. Mais c'est tout simplement la cupidité, une volonté de faire un maximum de profit, qui pousse à vendre ce mineraï à bas prix, au détriment de la vie humaine. Et je pense que la deuxième guerre que nous craignons beaucoup, ce sera celle du cobalt, dont nous possédons 80% des réserves mondiales !

Et le cobalt aujourd’hui, permet de fabriquer des batteries au lithium, dont la longévité permet aujourd’hui à des voitures tests d’effectuer jusqu’à 500 km sans recharger votre véhicule. Des usines comme Volvo sont en train de changer leur production et ne veulent plus faire que des voitures électriques. Le Congo se trouve au centre de ce marché... J’espère que la population congolaise ne va pas, une fois de plus, souffrir de ces richesses qui devraient davantage être une bénédiction qu’un malheur. Il faut établir des règles et des prix corrects. Aujourd’hui, ce n’est pas le cas. Ceux qui travaillent dans ces mines sont traités comme des esclaves, et ceci, au XXI^e siècle. Cela devrait choquer les consciences.

Il n'y aura pas d'élections au Congo avant 2019. Quel est votre sentiment après cette annonce ?

Nous sommes peut-être le seul pays au monde où un président de la République peut décider de ne pas respecter la constitution et de gérer le pays de façon patrimoniale. C'est quand même triste et malheureusement quand vous voyez que beaucoup de pays continuent à dérouler les tapis rouges pour cette personne, vous vous dites que le monde tourne tout à fait à l'envers ! C'est inacceptable tout simplement.

Vous croyez encore au dialogue ou vous désirez vraiment une phase de transition à laquelle vous participeriez ?

Je ne crois pas du tout au dialogue. Notre expérience en République démocratique du Congo démontre que l'on

continue à discuter mais qu'on ne voit pas la souffrance du peuple. Si en 10 ans, on n'a pas été capables d'organiser les élections, on ne saura pas le faire en 3 ans. Je pense qu'il faut passer la main, ce qui signifie effectuer une transition sans le président Kabila afin de permettre à une équipe neutre de préparer le terrain pour des élections transparentes, crédibles, apaisées et que les partis politiques puissent concourir à égalité de chance. Je crois que cela serait possible si l'on obtient le soutien qu'il faut : celui du peuple. Mais nous aurions aussi besoin que les Nations unies votent, par exemple, une résolution en ce sens. Les gens ne se rendent pas compte qu'après le 31 décembre, il n'y aura plus de cadre juridique pour diriger le Congo. Les personnes actuellement au pouvoir ont une petite légitimité qui découle de l'accord de la Saint Sylvestre, mais après le 1^{er} janvier ils seront non seulement illégaux mais illégitimes. D'où l'importance de pouvoir tracer un cadre juridique qui permette au Congo de continuer à être gouverné. Je pense qu'il n'y a que le peuple congolais qui puisse changer son destin et décider quel héritage il veut laisser aux générations futures.

À voir

« Entretien avec Denis Mukwege », émission TV « Libres, ensemble » de 28 minute présentée par Catherine Haxhe

Diffusion le 19 novembre à 11h sur La Une

Rediffusion le 25 novembre à 10h30 sur La Une et le 29 novembre à 20h sur La Trois

Violences faites aux femmes : quelle réponse judiciaire ?

Chaque année, 162 personnes décèdent suite à des violences au sein du couple, avec six fois plus de femmes parmi les victimes. Pourtant, jusqu'à 70 % des plaintes pour violences conjugales sont encore classées sans suite. Comment améliorer cette situation et la « machine judiciaire » censée les protéger ?

Par Florence Wautelet
Déléguée « Étude et Stratégie » - CAL/COM

C'est sous l'impulsion de deux femmes, l'ancienne procureure du roi de Liège, Anne Bourguignon, et l'ancienne ministre de la Justice, Laurette Onkelinx, que la classe politique et judiciaire a mis la problématique des violences conjugales à son agenda. Ce sujet, que d'aucuns considéraient relever de la sphère privée, a progressivement glissé dans le domaine public. Parmi les étapes importantes de cette évolution : la signature, en 2011, de la convention d'Istanbul. Premier texte international contraignant en la matière¹, celui-ci offre un cadre juridique complet pour la prévention et pour la protection des victimes. Il vise également à assurer les poursuites effectives de ce type de faits.

Tolérance zéro... sur le papier

En Belgique, un premier pas avait déjà été franchi dès 2004, avec l'adoption de la circulaire « Tolérance zéro », destinée à lutter contre les violences conjugales. Une première étape, suivie par la cir-

culaire « COLA » de 2006 (révisée en 2015), qui vise précisément à améliorer la réponse. L'arsenal de mesures préconisées par ce texte est ambitieux, transversal et multidisciplinaire. La circulaire définit les objectifs de la politique criminelle en matière de lutte contre la violence dans le couple et préconise « *pour chaque cas dénoncé ou constaté, [...] une solution adéquate qui : respecte, protège et reconnaît la personne victime de violence ; garantit également, en cas de nécessité, la protection des enfants du couple ou de l'un des partenaires ; affirme le caractère pénalement répréhensible du comportement de l'auteur des violences ; respecte les droits de la personne mise en cause et oriente les mesures prises à son égard vers la prévention de la récidive.* » Un appel clair à la rapidité, à l'intervention et à la fermeté, y est formulé. Suivant cette ligne de conduite, les services de police doivent renvoyer toutes les situations de plaintes vers le parquet et ce dernier, ne peut les classer sans suite que dans de rares cas. Pourtant, la mise

¹ Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

en œuvre concrète semble plus problématique et ne pas répondre à l'objectif « tolérance zéro ».

La partie émergée de l'iceberg

En 2014, 39 668 plaintes pour des faits de violence entre partenaires ont été déposées auprès de la police. Selon une étude de l'Agence européenne des droits fondamentaux sur la violence à l'égard des femmes, 78 % des victimes en Belgique n'ont pas signalé à la police ou à un autre organisme l'acte le plus sévère de violence commis à leur égard par leur partenaire². Les chiffres publics seraient donc en deçà de la réalité. Ajoutons à cela les difficultés pour les victimes de se rendre dans un commissariat de police pour déposer plainte, le manque d'uniformisation de l'accueil réservé aux plaignantes et le taux extrêmement élevé de classements sans suite par le parquet et l'on comprend que nous n'avons qu'une vision partielle de cette problématique.

Des retours mitigés du terrain

Lors d'un récent colloque organisé par le service de proximité de la commune de Saint-Gilles, de nombreux acteurs de terrain ont d'ailleurs confirmé que l'arsenal juridique demeure trop pauvre, qu'il n'est pas correctement mis en œuvre et ne permet pas à la victime de faire valoir ses droits. Parmi les griefs invoqués : les difficultés pour trouver un logement d'urgence afin de mettre la victime à l'abri, des situations dans lesquelles des policiers refusent d'acter une plainte, d'autres qui agissent de manière inadéquate et qui se rendent directement au domicile du couple



© AFP/Vallancien/BSIP

Les violences intrafamiliales : une réalité encore sous-estimée.

pour interroger l'auteur présumé, sans aucune considération pour la sécurité de la victime à l'avenir. Mais aussi des classements sans suite trop nombreux, des poursuites judiciaires qui mettent des années à aboutir, une mauvaise articulation entre des procédures pénale et civile pendantes... Ou encore, le fait pour les victimes d'assumer seules la responsabilité des poursuites pénales, tant au niveau administratif que financier.

Certains de ces constats semblent également être partagés par l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC)³ qui a évalué, à la demande du Collège des procureurs généraux, les pratiques judiciaires en matière de violences conjugales en application de la circulaire COLA⁴. Cette étude constate

2 Voir « Violence against women : an EU-wide survey. Main results report », sur <http://fra.europa.eu>.

3 Charlotte Vanneste, *La Politique criminelle en matière de violences conjugales : une évaluation des pratiques judiciaires et de leurs effets en termes de récidive*, Bruxelles, Institut national de criminalistique et de criminologie, mai 2016.

L'arsenal juridique reste trop pauvre, qu'il n'est pas correctement mis en œuvre et ne permet pas à la victime de faire valoir ses droits.

également des classements sans suite ou une absence de décision dans 65 à 70 % des cas⁴. Ce chiffre ne manque pas d'interpeller au vu de l'objectif « tolérance zéro » de la circulaire.

Toutefois, Maïté De Rue, substitut du procureur général, précise que « *depuis 10 ans, les services de police doivent établir un procès-verbal dans tous les cas qui concernent les violences intrafamiliales, et pas uniquement les cas présentant une infraction* », comme préconisé dans d'autres matières. Il s'agit donc bien dans un premier temps de livrer une information – souvent capitale – au Parquet, qui apportera une réponse à un PV. Mais il ne s'agit pas pour autant d'entamer des poursuites judiciaires.

Dans 7 % des cas, les plaintes aboutissent à une médiation pénale et dans 18 % à un renvoi vers le tribunal. Au final, 11 % des prévenus sont réellement condamnés, dont 21 % d'entre eux à une peine d'emprisonnement. L'usage de la peine de prison reste donc minoritaire et le plus fréquemment pour une durée inférieure à 6 mois. Le recours à l'amende reste important et touche 70 % des prévenus condamnés, soit 7,5 % de l'ensemble des prévenus.

Au-delà du judiciaire

À la base, l'outil juridique semble donc complet et identifie la réponse pénale comme réponse sociale centrale à la problématique des violences conjugales. En guise de conclusion, l'excellente étude de l'INCC lance un appel à des approches alternatives, proposant tour à tour de rendre plus de pouvoir aux victimes (« *empowerment* »), une intervention coordonnée multi-institutionnelle et un encadrement individualisé et différencié en fonction du type d'auteurs. Maïté De Rue recommande également de travailler avec ces trois pistes alternatives et d'aborder les situations de violences caractérisées via une approche d'ensemble de la problématique familiale. Il faudrait pour cela dépasser les clivages entre secteurs, tout en respectant le secret professionnel propre à chacun des intervenants. Reste que l'important écart observé entre la doctrine de la tolérance zéro et la pratique judiciaire effective interpelle. Faut-il voir une piste d'explication dans les chiffres suivants : sur la période 2014-2017, seuls 22,1 % des zones de police wallonnes, 16,7 % des bruxelloises et 41,5 % des flamandes ont repris les violences intrafamiliales comme priorité ou point d'attention⁵ ?

⁴ Sont retenus les prévenus pour lesquels une infraction a été établie.

⁵ « Accueil et assistance aux victimes de violences intrafamiliales », Chambre des représentants, Comité P.

Manifestation nationale contre les violences faites aux femmes
Le 25 novembre à Bruxelles (départ de la gare de Nord à 14h)
Organisée par Mirabal Belgium, la plateforme qui fédère la soixantaine d'organisations signataires (dont le CAL et plusieurs de ses régionales font partie) de l'appel à cette manifestation

Une interview de Fouad Laroui

24 heures dans la vie d'une femme... à Molenbeek

L'écrivain marocain Fouad Laroui publie « L'Insoumise de la Porte de Flandre ». Une fable à la fois féministe, cocasse et terrifiante, qui dresse le portrait d'une révolte.

Par Françoise Raes
Journaliste

Espace de Libertés : Votre dernier roman aurait pu s'appeler 24 heures dans la vie d'une femme. Sauf qu'ici nous ne sommes pas au bord de la Riviera, mais à Molenbeek. Comment avez-vous découvert cette partie de Bruxelles ?

Fouad Laroui : J'ai découvert Molenbeek bien avant que l'endroit ne devienne tristement célèbre. J'ai habité Bruxelles au début des années 1990 où je travaillais comme expert sur les modèles macroéconomiques pour la Commission européenne. J'adore marcher. Je pense d'ailleurs avoir parcouru les 19 communes à pied ! Déjà, à cette époque, Molenbeek m'avait frappé par son côté très marocain. Je suis ensuite revenu en résidence à Passa Porta, rue Dansaert, à deux pas de la porte de Flandre et du canal, pour ceux qui connaissent la géographie de la ville. Je suis retourné me promener régulièrement à Molenbeek. Et j'ai écrit ce livre. C'était avant les attentats de Paris. Sur le chemin, je croisais toujours une jeune femme en niqab. Et, je me demandais : qui est-elle ? Je

pensais : « *Derrière ce niqab, il y a une personne. Intelligente, peut-être même érudite. Une jeune femme avec un regard sur le monde.* » Et je trouvais insupportable l'idée qu'elle doive se soumettre à la loi des hommes de son quartier qui la regardent passer, debouts dans la rue, désœuvrés, et qui lui sont intellectuellement inférieurs. Pour certaines femmes, cette situation n'est pas un problème. Mais, pensais-je, pour toutes les autres, c'est infernal. Je me suis alors posé la question : comment se révolter ? En profanant cette injonction religieuse sans en avoir l'air.

Au cœur de votre roman, il y a Fatima, jeune femme belge d'origine marocaine, étudiante à l'ULB. Quand elle traverse le canal, elle troque une identité pour une autre, quitte son niqab pour une petite robe légère, comme si dans chacun de ces mondes, elle devait porter un uniforme. Les placez-vous sur le même pied ?

Il y a quelque temps, j'ai assisté au discours d'une écrivaine algérienne.



© Maxime Reyichman

Écrivain maroco-néerlandais résidant à Amsterdam, de Fouad Laroui s'est inspiré de scènes de vie observées lors d'un long séjour à Bruxelles pour son dernier roman.

Celle-ci rejetait les deux injonctions « *tu te vêtiras* » et « *tu te dévêtiras* », en les plaçant sur le même plan. Ce n'est pas mon cas. Le fait, pour une femme, de ne pas s'habiller de façon sexy, de refuser de devoir plaire partout et tout le temps, n'a pas de conséquence sur sa liberté de conscience. L'injonction religieuse « *tu te vêtiras* » va bien au-delà du vêtement. Il symbolise la soumission à l'homme. Elle a quelque chose de totalitariste par essence.

Vous faites du corps désirable de Fatima une arme contre tous les machismes. Rejoignez-vous en cela un certain type de féminisme « prosexé » qui considère que le corps, le plaisir

et le travail sexuel sont des outils politiques dont les femmes doivent s'emparer ?

Si Fatima utilise son corps, c'est pour que l'on cesse de la réduire à lui. Dans ce sens, la dernière phrase de mon livre est une clé : « *Le monde, au-dehors, ne lui fait plus horreur, puisque c'est le sien, puisque c'est elle qui le crée, à chaque instant, à chaque regard, à chaque pensée. Sa nouvelle vie peut commencer.* »

On ne réduit jamais les hommes à leurs corps. On les décrit comme « en projet » : des aventuriers, des écrivains, des ingénieurs. Femmes ou hommes, nous ne sommes pas des corps, mais

avant tout des êtres de conscience qui portent un regard sur le monde. C'est en cela que nous sommes des êtres de liberté. Fatima en a parfaitement conscience. Dans sa révolte, elle applique à la lettre les deux injonctions : se couvrir et se découvrir. Pendant cette journée, elle va prendre les hommes à leur propre jeu en bafouant les interdits des uns et en frustrant les autres. À tous, elle dit : « *Vous croyiez m'avoir sous votre contrôle et il n'en est rien.* » Elle entend mener cette révolte puis reprendre sa vie d'étudiante là où elle l'a laissée. Mais un grain de sable va s'en mêler et les choses ne vont pas exactement se passer comme elle l'avait prévu.

Ces 24 heures sont racontées par deux autres personnages, Fawzi et Eddy Koekkoek. Deux hommes. Et il n'y en a pas un pour rattraper l'autre...

Il y a évidemment un peu de caricature : c'est un roman court et les gens subtils font de moins bons personnages de roman... Ce qui est frappant chez Fawzi, c'est le manque de curiosité pour la Belgique et pour les Belges. Cette réalité ne l'intéresse pas. Ce n'est pas la majorité des Marocains, mais moi, je voulais m'intéresser à ceux qui, comme lui, ne font pas d'effort. Fawzi n'a également aucune curiosité par rapport à sa culture ou sa religion. Ce manque de curiosité lui donne une vision du monde extrêmement schématique. Il reproduit une façon de se servir de la religion pour soumettre les femmes. La religion lui donne le beau rôle parce que c'est l'homme, mais, fondamentalement, il ne connaît rien à

Évacuer Dieu de l'espace public, pour moi, c'est une manière de le respecter.

l'islam. Eddy est un peu plus éduqué, il est journaliste, mais fonctionne un peu par grandes catégories. Il n'est pas très subtil. Quand il voit Fatima en hidjab alors qu'il boit sa bière en terrasse, il pense : « *Voilà une ninja !* » Qu'est-ce qu'elle vient faire ici, dans mon petit monde ?

Cette journée va mal se terminer. Forcément, a-t-on envie d'ajouter ! Tant l'absurdité des regards de Fawzi et d'Eddy mène au drame, comme une prophétie auto-réalisatrice...

Typiquement, ce sont des gens qui vivent l'un à côté de l'autre, mais ne vivent pas ensemble. Je vois cela aussi à Amsterdam, où j'habite. Il y a une grande communauté de Chinois. Personne ne s'intéresse à eux. Personne ne les voit. Personne ne sait rien d'eux. On peut vivre côté à côté sans exister dans le regard de l'autre. Et cette situation finit par mener à des drames. Particulièrement pour des jeunes qui sont nés en Europe, mais ne font pas partie de la société au même titre que les autres. « *On est là, mais on ne sert à rien.* », « *On est là, mais on se sent de trop.* » Ces jeunes ne voient plus dans le regard de l'autre que l'hostilité. Et cela conduit à la haine de soi et à la violence.

Votre livre traite d'un sujet grave, mais avec un humour ravageur.

C'est un peu le principe de l'humour juif... Pour moi, il est fondamental qu'on donne à entendre cette parole-là du monde arabo-musulman, celle de l'humour et de la nuance critique. On tend le micro aux imams autopropagandés sur tout et n'importe quoi. Sur les plateaux TV, on invite toujours les durs, les méchants. Ce sont des débats front contre front, pas des échanges. Le problème avec l'islam c'est que n'importe qui peut se dire imam et raconter n'importe quoi au nom de la religion. À force d'inviter les plus extrémistes à s'exprimer, on rétrécit à chaque fois un peu plus le champ des libertés. Et on réduit une communauté complexe et hétérogène – les musulmans – à une caricature.

La logique est identique avec Tariq Ramadan. Ces télévisions qui continuent de l'inviter et lui servent la soupe sans lui opposer des personnes capables de lire l'arabe et de lui répondre, point par point, comme j'ai eu l'occasion de le faire aux Pays-Bas, sont aussi responsables de l'islamisation des esprits. La foi doit être respectée en tant que foi individuelle. Aucune loi humaine ne doit faire appel à la transcendance. Évacuer Dieu de l'espace public pour moi, c'est une manière de le respecter.

Le dernier chapitre de votre livre s'intitule : « Fawzi expliqué par les experts » et vous leur taillez un sacré costume...

Je cite un extrait de Yann Moix pour ouvrir ce chapitre qui dit la chose suivante : « *Le terroriste n'est jamais à la hauteur de ceux qu'il force à analyser son cas.* » Je pense que c'est extrêmement juste. Dans ce chapitre, je ne veux pas mettre les experts en boîte ni réfuter leurs hypothèses. Que ce soit Olivier Roy, Gilles Kepel, Rachid Benzine ou Pierre-Jean Luizard, je respecte leurs travaux qui, chacun à leur manière, lèvent une partie du voile sur le problème du terrorisme. Mais, selon moi, dans 90 % des attentats, les motivations des auteurs restent très en dessous des explications qu'on leur donne. Je pense que dans de nombreux cas, ce sont des suicides de gens qui sont en train de rater leur vie et donc l'attentat leur confère un statut de soldat, de héros et quelques jours d'exaltation avant de passer à l'acte. Cette mort donne un sens à leur vie. Elle dit : « *Si je n'existe pas, tu n'existes pas non plus.* »

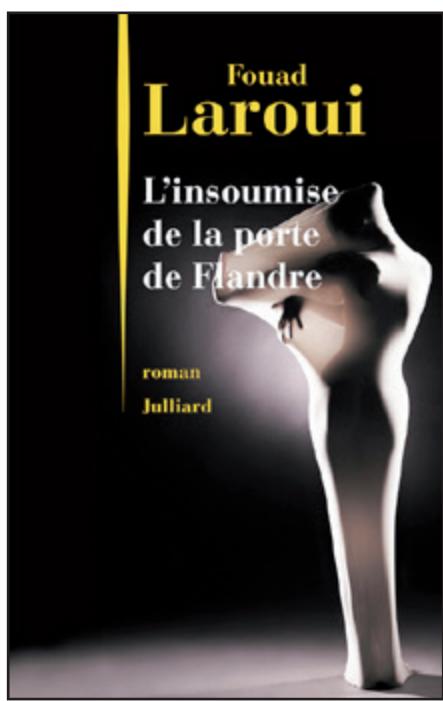


À lire

Fouad Laroui,
« L'Insoumise de la
Porte de Flandre »,
Paris, Julliard,
144 pages. Prix :
17 euros

Du même auteur

« De l'islamisme.
Une réfutation
personnelle du
totalitarisme
religieux », Paris,
Robert Laffont,
2011, 186 pages.



Choisir un métier : filles et garçons, même combat !

Chacun a le droit de suivre la voie professionnelle qu'il désire. Pourtant, filles et garçons freinent encore leurs désirs, bloqués par de vieux stéréotypes. Des entraves dont l'opération « Girls day, Boys day » tente de les libérer.

Par Sigrid Descamps
Journaliste

Qu'est-ce que tu voudrais faire plus tard ? Voilà une question classique, que tout enfant se voit poser dès qu'il est en mesure de parler. Il est alors rare d'entendre un petit garçon répondre « coiffeur » ou « secrétaire », et une petite fille, « mécanicienne » ou « pompière » ! Des réponses qui, aux plus jeunes âges, provoquent l'hilarité ; au moment de l'adolescence, au mieux la surprise, au pire l'indignation, voire le rejet. En atteste le témoignage d'Adil, aspirant auxiliaire familial : « *C'est un métier qui implique de repasser, faire la vaisselle, préparer à manger... Mon entourage a très mal réagi quand j'ai annoncé vouloir faire ces études. Pour eux, je devais faire quelque chose de plus salissant : un garçon, ça fait de la plomberie !* » Et celui de Laurie, étudiante en mécanique : « *Mes parents étaient réticents. Pour eux, je n'allais pas supporter les remarques des garçons à l'école et je n'avais pas un caractère assez fort.* »

Des réactions qui, en 2017, n'étonnent hélas pas Audrey Heine, responsable

du projet *Girls day, Boys day* (GDBD) qui sensibilise les élèves (du premier et second degré) et les enseignants aux stéréotypes de genre liés au choix de filières d'études ou de métiers. L'objectif ? Éviter que les jeunes fassent les « mauvais choix » et les aider à comprendre qu'il n'existe pas de professions réservées à l'un ou l'autre sexe. Concrètement, cela démarre en novembre, avec une campagne de communication menée auprès des écoles. Par la suite, au printemps suivant, les écoles qui se sont inscrites accueillent une animation de deux heures. Sont organisées dans la foulée des rencontres avec des professionnels sous diverses formes : théâtre, visites de lieux de travail, questions/réponses avec des témoins... De quoi

Ce qui freine le plus les élèves, ce sont bien les stéréotypes et les normes de genre.

Choisir un métier catégorisé « féminin » ou « masculin » reste tabou.



© AFP/Francck Bessiere/Hans Lucas

permettre aux jeunes de découvrir des métiers atypiques, exercés traditionnellement par des hommes ou des femmes.

Curriculum caché

« Très tôt, garçons et filles sont catégorisés dans des rôles qui brideront leurs choix, dont les options scolaires et professionnelles », explique Audrey Heine, licenciée en psychologie. « Dès la grossesse, quand on annonce à un couple qu'il attend un garçon ou une fille, l'attitude diffère : la façon de toucher le ventre, de parler au bébé... » Et cela s'intensifie avec les années. À l'adolescence, les jeunes baignent dans les stéréotypes : entre eux, dans la famille, à l'école... À propos de cette dernière, Audrey Heine évoque notamment le problème du « curriculum caché » : « Inconsciemment, les professeurs ont des attentes différencierées selon le sexe des élèves. De nombreuses études montrent qu'ils n'ont pas le même discours avec les filles et les garçons, n'accordent pas le même temps

de parole, n'appliquent pas nécessairement le même système de cotation... Cela génère une orientation qui va encourager les premières dans un sens, les seconds dans l'autre. D'où, par exemple, le cliché des filles plus littéraires et des garçons plus matheux. »

La non-mixité engendre les inégalités

Si l'on s'en réfère aux indicateurs de l'enseignement, les choix de filières sont extrêmement genrés : on trouve ainsi plus de filles en puériculture (2 % de garçons), dans le domaine des soins de santé (11 % de garçons font des études d'infirmiers) et plus de garçons en informatique (16 % de filles), électronique (2 % de filles), menuiserie (à peine 1 % de filles). Des choix qui, plus tard, alimenteront la ségrégation. « Légalement, il n'y a aucune restriction de genre pour l'accès aux études, explique Audrey Heine, ce serait discriminatoire ! » Ce qui freine le plus

les élèves, ce sont bien les stéréotypes et les normes de genre. Et s'il est difficile de combattre ceux véhiculés dans le cercle privé, au sein de l'école, il est possible d'interférer... D'où la mise sur pied du GDBD en 2010 en province du Luxembourg et dans le Brabant wallon, en 2012 en Wallonie, en 2013 à Bruxelles, projet soutenu par le ministère pour les Droits des femmes. « *Il y a une impulsion politique plus forte qu'avant, constate la responsable. Mais ça ne percole pas toujours au niveau de la société civile, de l'école en particulier. C'est un milieu résistant au changement. Il n'est pas facile de demander à des professionnels de revoir leur pratique. Au début, certains enseignants refusaient d'assister aux animations : ils ne se sentaient pas concernés.* »

La communication aidant, les barrières se sont toutefois levées. En 2013, 24 écoles et 52 classes ont participé au projet, en 2016, elles montaient à 59 pour 212 classes. « *Quand une école s'engage, il y a une forme de contrat moral qui l'en-*

courage à aller jusqu'au bout du projet. Globalement, le bilan est positif. Nous travaillons aujourd'hui avec des écoles porteuses (certaines se réinscrivent chaque année) qui font des émules, sont enthousiastes. Les enseignants comprennent bien les enjeux. Quant aux élèves, plus de la moitié découvrent seulement là des thèmes liés aux stéréotypes. Ils prennent conscience de leur liberté de choix, même si certains avouent leur crainte à l'idée de devoir annoncer un choix atypique à leur famille. Nous ne pouvons hélas pas les réinterroger plus tard pour voir ce qu'ils auront effectivement choisi car les évaluations sont anonymes, mais on a bon espoir. »



« Girl Day Boy Day » : inscriptions sur www.gdbd.be

De part et d'autre, la plus grande frustration tient au fait que l'opération n'ait lieu qu'une fois par an, faute de temps... et de moyens. « *Les coûts sont limités. Idéalement, on voudrait mener l'opération partout. En attendant, nous sommes ouverts à un maximum d'établissements.* »

Avancées politiques

« *La non-mixité dans le choix de certaines études et professions comme l'informatique, les sciences, l'enseignement ou l'éducation des enfants génère des inégalités dans le monde du travail* », commentait Isabelle Simonis, ministre, entre autres, des Droits des femmes et de « Égalité des chances, lors de l'édition 2015 du GDBD. Outre ce projet, le ministère des Droits des femmes est aussi derrière l'instauration du Master de spécialisation en études de genre, intégré dans son plan transversal égalité hommes-femmes, « *une réalisation de taille, une réelle évolution des mentalités qui va désormais permettre d'aborder les questions de genre au sein de la formation supérieure* ». On lui doit également le comité Femmes et sciences qui a pour mission de promouvoir et d'améliorer la participation équilibrée des femmes et des hommes aux carrières scientifiques et académiques.

22 Iran. Discours idéologique mâtiné de séduction rhétorique

26 Centrafrique. La solitude d'un président

29 Catalogne. Moins de passion, plus de fraternité





Iran

Discours idéologique mâtiné de séduction rhétorique

Alors que Donald Trump menace régulièrement de remettre en cause l'accord nucléaire conclu avec l'Iran, le dernier discours du président Hassan Rohani devant les Nations unies interpelle. Les spécialistes de la région auront noté l'évincement d'une sempiternelle rhétorique belliqueuse au profit de mots et de références, soigneusement choisis. Analyse.

Par Hanieh Ziaeï

Politologue et sociologue - UQUAM (Montréal) et ULB

Les mots « paix », « modération », « liberté », « démocratie », « droits de l'homme et des peuples » ont marqué le début et la fin de l'élocution du président iranien lors du débat annuel de l'Assemblée générale des Nations Unies. Une première ! Certes, on peut légitimement se poser la question de la véracité et de la croyance profonde en ces termes, mais force est de

constater que ce vocabulaire est utilisé par un pays décrit par certains comme l'un des plus dangereux et des plus menaçants pour la communauté internationale. Force est de constater aussi que nos sociétés ont plus que jamais besoin d'entendre prononcer ces mots, aussi symboliques soient-ils, surtout au regard des déclarations musclées et belliqueuses prononcées par le président américain. Face aux paroles guerrières de Donald Trump envers l'Iran, d'aucuns auraient attendu une réponse du berger à la bergère. Ce ne fut pas le cas. Hassan Rohani a plutôt déployé un argumentaire nuancé, sans tomber dans les travers d'une attaque frontale, fidèle à une lignée rhétorique traditionnelle teintée de menaces. Prenant le contre-pied de ses prédécesseurs, le

**Face aux paroles
guerrières de Donald
Trump envers l'Iran,
d'aucuns auraient
attendu une réponse
du berger à la bergère.**

président iranien a préféré épingle un discours américain « *haineux et rempli de rancœurs* » qui n'est pas digne d'une institution telle que les Nations unies. Il est même allé un cran plus loin, avec une formulation toute poétique, évoquant la nécessité d'une « *synergie des idées et non pas de danse du sabre* ». Une manière de marquer sa préférence pour la valorisation de la confrontation des idées et d'un dialogue entre opposants, au détriment de l'utilisation de la violence, de la force armée et de la menace. Le président iranien n'hésitant pas à être encore plus explicite par la suite : « *Nous ne*

menaçons personne et nous n'acceptons ni les menaces ni les intimidations », et plus loin : « *Nous croyons au dialogue et à la négociation sur un pied d'égalité et dans le respect mutuel.* »

Repositionnement géopolitique ?

Par cette dialectique, il est intéressant de noter que l'Iran émet implicitement une reconnaissance pleine et entière de l'ONU. Mais lorsqu'il précise que « *les destins des peuples sont liés* », Hassan Rohani rappelle aussi indirectement le ralliement de l'Iran à la cause palestinienne et l'importance

Un système politique inspiré de la Constitution française

Les 112 jours que Ruhollah Khomeiny a passés en France en 1978 n'auront pas été inutiles puisque l'ayatollah y aurait pris conscience que la légitimité du pouvoir passait aussi par la question de la représentativité. Ce n'est d'ailleurs ni dans le Coran ni dans la Sunna que Khomeiny a trouvé l'inspiration pour organiser des élections au suffrage universel. L'établissement d'une constitution théocratique, combinée à une dimension républicaine, s'est en réalité inspiré de la Constitution française de 1958³. L'Iran dispose d'un parlement où de vrais débats ont lieu, avec des tensions et différents schismes entre les réformateurs et les (ultra)conservateurs, une séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), une Constitution, un président, un Conseil des ministres, des fractions politiques et l'équivalent d'une Cour suprême. Le système politique de la République islamique est un système hybride où, parallèlement aux dispositifs démocratiques, s'impose la légitimité théocratique. À l'intérieur du pays, il n'existe pas vraiment de contradictions ni d'opposition entre ces différentes formes de légitimités, mais une juxtaposition de celles-ci. Cependant, si une volonté de puiser sa légitimité dans les urnes existe, elle est subordonnée à une autorité suprême liée au guide, strictement cadastrée. La légitimité de la souveraineté est donc d'origine divine, et en ce sens, la source de la conception de l'ordre se trouve de fait être une des valeurs islamiques.



Président de l'Iran depuis 2013, réélu en 2017, Hassan Rohani est considéré comme un modéré. Mais son gouvernement ne comporte aucune femme et peu de réformateurs

de défendre les droits fondamentaux du peuple palestinien, sans oublier « *les musulmans du Yémen, de la Syrie, de l'Irak, de Bahreïn, d'Afghanistan, du Myanmar qui croupissent* », selon ses termes, « *dans la misère, les guerres et la pauvreté* ». Ce type de propos est d'ailleurs en parfaite adéquation avec la volonté géopolitique de la République islamique qui vise à rallier à elle la rue arabo-musulmane en se présentant comme le défenseur des peuples opprimés, alors que les gouvernements de cesdits pays appréhendent déjà le pouvoir d'influence d'un ordre iranien, dans la région. Conscient de cela, le président iranien assure que l'Iran ne cherche pas à imposer sa religion officielle

(le chiisme) à d'autres ou à exporter sa révolution, du moins par la force des armes. Ces propos diffèrent des idéaux du début des années 1980, lorsque l'ayatollah Khomeiny appelait à « *exporter la révolution islamique* ». Hassan Rohani suggère que si son pays cherche à influencer, il ne le fera pas par le recours à la force des armes, mais par la promotion de sa culture et de sa civilisation : « *L'Iran entre ainsi dans les coeurs et parle aux esprits* » [...] « *Nos ambassadeurs sont nos poètes, nos mystiques, nos philosophes. Nous avons atteint les rives de l'Atlantique grâce à Rumi et élargi notre zone d'influence grâce à Saadi. Nous avons déjà conquis le monde avec Hafez. Nous n'avons pas*

Lorsque le président iranien évoque le « respect des droits de l'homme », les Iraniens ne peuvent que s'étonner du fossé avec leur réalité.

besoin de nouvelles conquêtes ! » Cette référence pour le moins originale au célèbre poète persan Rumi (XIII^e siècle) marque une césure discursive. Même si, à l'époque, la Perse était déjà musulmane, ces poètes célébraient le vin¹ et ses vertus (principalement à travers la poésie épique d'Omar Khayyam et le Divan de Hafez). Parfait exemple de contradiction de la posture de l'Iran qui n'hésite pas à bâillonner la liberté de création par la pratique de la censure étatique, tout en prônant la figure subversive des poètes des XIII^e et XIV^e siècles.

Changement de ton mais...

Cette rhétorique est pour le moins inhabituelle de la part de l'Iran, tant l'ancien président iranien Mahmoud Ahmadinejad nous avait habitués à des propos provocateurs qui faisaient régulièrement bondir la communauté internationale. On observe un basculement clair d'un discours idéologique et dogmatique vers un discours plus sobre et rationnel, édicté d'un ton calme et mesuré.

Sa dialectique étonne encore, mais laisse plus circonspect, lorsque

Rohani appelle « *à la modération, au respect des droits de l'homme, à la prospérité et à un engagement constructif dans le monde* »². Lorsque le président iranien évoque le « respect des droits de l'homme », les Iraniens ne peuvent que s'étonner du fossé avec leur réalité. Répression institutionnalisée, arrestations arbitraires, lapidation, limitations imposées à la liberté de création, de pensée et de conscience : les enfreintes aux droits de l'homme sont légion en Iran. Sans oublier que la peine de mort reste le châtiment suprême. L'Iran occupe d'ailleurs la seconde place en nombre d'exécutions après la Chine. Évidemment, ces aspects n'ont pas été abordés par Hassan Rohani, qui s'était pourtant engagé dès le début de son premier mandat et durant toute sa campagne électorale en 2013 à faire libérer les prisonniers politiques. Et là, force est de constater que le peuple iranien, éduqué, n'est pas dupe de cette entreprise de séduction dialectale.

L'objectif ultime du discours du président iranien peut ainsi se résumer en deux visées bien distinctes : à la fois rassurer la communauté internationale dans une conjoncture de méfiance et gagner la confiance des investisseurs étrangers, en soulignant que « *l'Iran peut devenir une nouvelle économie émergente, notamment grâce à ses réserves de pétrole et de gaz naturel en s'engageant à entreprendre une coopération à long terme pour faire avancer la sécurité énergétique dans le monde entier* ». 

1 Alors que la consommation de vin et d'alcool est interdite depuis l'avènement de la République islamique d'Iran, avec l'existence d'un marché noir florissant de boissons interdites sur le territoire iranien.

2 Les propos cités d'Hassan Rohani dans le présent texte sont issus d'un travail d'interprétation du persan vers le français de la part de l'auteur, Hanieh Ziaeï.

3 Sadik Jalal Al-Azm, « Au miroir de l'Occident », dans *Manière de Voir*, n° 48, novembre-décembre 1999, p.34.

Centrafrique

La solitude d'un président

Au cœur du continent africain, les tensions perdurent. Après deux guerres civiles, la Centrafrique est divisée en régions contrôlées par des milices et autres groupes armés. Dépité, le chef de l'État tente de sortir son pays de la « spirale de violence intercommunautaire ».

Par Colette Braeckman
Journaliste

Les rares informations qui parviennent de ce pays souvent oublié sont alarmantes : si le sous-secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires a évoqué des signes « *avant-coureurs de génocide* » et que l'International Crisis Group parle lui aussi de « *risque de génocide* », c'est parce que de larges zones du pays échappent au contrôle de l'État et sont livrées à des bandes armées. Tandis qu'à Bangui, la capitale, les citoyens de confession musulmane, soupçonnés d'avoir soutenu les rebelles durant la guerre civile, se plaignent d'être discriminés, interdits d'accès dans certains quartiers. Même si les imams et les prêtres catholiques ont tenté, ensemble, de ramener la paix, les violences commises sur une base religieuse ont été telles que d'aucuns doutent même de la viabilité du pays... Mi-octobre, de graves violences ont encore été observées dans le Sud-Ouest, coûtant la vie à de nombreux civils.

Charnière entre l'Afrique sahélienne et l'Afrique centrale, où se croisent

des éleveurs peuls musulmans et des cultivateurs chrétiens ou animistes, la Centrafrique ne fut longtemps qu'un pays de garnison où les colonisateurs français n'investirent que le strict minimum. Après l'éviction de Jean-Bedel Bokassa, un ancien caporal de l'armée française qui s'était fait nommer « empereur », les putschs militaires se sont succédés ainsi que les conflits entre les forces gouvernementales et des groupes armés souvent formés dans les pays voisins, qui constituaient leur base arrière, le Tchad entre autres...

Une stabilisation très fragile

Le dernier conflit en date (début des années 2010), le plus dramatique, opposa la milice Seleka, composée de mercenaires venus de toute la région, à des groupes d'autodéfense formés par les cultivateurs en majorité chrétiens, les anti-Balaka. Les combattants de la Seleka, sorte de « soldats sans frontières », s'étaient aventurés au départ

Le président Touadéra souhaite le renforcement des pouvoirs de la Minusca.

© AFP/CitizenSide/Hervé Serfio



de la frontière tchadienne, rejoints par des musulmans de Centrafrique. Parmi leurs adversaires se trouvaient d'anciens militaires qui avaient servi sous le président François Bozizé.

Les deux groupes armés commirent de terribles exactions, pillant les villages, emportant les récoltes et le bétail, multipliant viols et massacres... Des centaines de milliers de civils furent déplacés ou obligés de fuir dans les pays voisins. Pour mettre fin aux tueries et enrayer l'invasion des ex-Seleka, la France fut obligée, en décembre 2013, de déployer l'opération Sangaris. Ces 2 000 hommes furent ensuite retirés en octobre 2016, pour être remplacés par une force des Nations unies, la Minusca (Mission pour la stabilisation de la Centrafrique), composée de contingents africains, burundais, congolais de Brazzaville et de RDC, rwandais, marocains... À l'heure actuelle, les Congolais des deux rives du fleuve ont

été retirés pour mauvaise conduite et les Marocains ont été accusés de prendre parti pour les musulmans.

Dans le nord-est du pays, voisin de l'Ouganda et du Soudan, l'armée ougandaise avait également déployé des troupes, aux côtés d'une mission militaire américaine, dans le but de combattre la LRA ougandaise (Lord's Resistance army), une milice opposée au président Museveni. Mais ces contingents ont été retirés.

Justice et réparation avant l'amnistie

Depuis son arrivée au pouvoir en mars 2016 le président Touadéra, un mathématicien de formation, s'est efforcé d'incarner le changement, la rupture avec la logique des chefs de guerre. Lors de son mandat comme Premier ministre du général Bozizé, il avait institué la bancarisation, c'est-

Le président dénonce le manque de moyens de la Minusca.

à-dire le paiement des traitements par voie bancaire afin de lutter contre les détournements.

En 2008, Touadéra conduisit le dialogue entre les groupes armés, qui déboucha sur la conclusion de plusieurs accords de paix. Dans ce pays divisé sur des lignes de fractures confessionnelles, ethniques, régionales, il réussit à faire de bons scores dans tous les territoires du pays et remporta, à la surprise générale, l'élection présidentielle.

Aujourd'hui, le président dénonce le manque de moyens de la Minusca et assure que les pays voisins lui demandent l'impossible. En effet, alors que de nombreux hommes armés venus du Tchad, de l'Ouganda, du Soudan opèrent en Centrafrique, multipliant les exactions et surtout les viols et les pillages, les chefs d'État de ces pays d'origine exercent une pression terrible sur Bangui pour que la paix passe par l'amnistie générale. Une mesure que Touadéra refuse catégoriquement, car la Constitution promulguée en 2015 interdit cette amnistie et surtout parce que les victimes exigent justice et réparation. « *Nous avons mis en place un gouvernement inclusif comprenant des membres des forces rebelles, nous avons commencé un processus de désarmement et de démobilisation qui a déjà permis à 60 éléments d'être intégrés dans les forces de sécurité. Mais nous voulons aussi mettre en place un État de*

droit et respecter les droits des victimes. Il n'est donc pas question d'instaurer l'impunité... », déclare le président.

Les richesses d'un pays pauvre

Pourquoi de telles pressions ? Même si la population de Centrafrique est l'une des plus pauvres du continent, le pays, sous-développé et sous-exploité, ne manque pas de richesses. L'or et les diamants qui font la fortune des groupes rebelles établis dans les sites miniers, mais aussi l'uranium et les terres arables – 15 millions d'hectares – qui attirent évidemment les populations des pays sahéliens touchées par la sécheresse. Le pétrole représente également un enjeu important. Découvert près de la frontière soudanaise, les sociétés françaises, entre autres, rêvent de l'exploiter. Mais elles se trouvent en concurrence avec les Chinois qui souhaiteraient l'exporter via le pipe-line qui traverse le Soudan et aboutit à Port-Soudan, sur la mer Rouge...

Dans ce pays qui compte un demi-million de déplacés intérieurs, le chaos, le désordre, la faiblesse de l'État et l'impunité favorisent de nombreux intérêts privés. Et le président Touadéra est bien seul lorsqu'il réclame que l'on lève l'embargo sur les armes afin de permettre aux deux nouveaux bataillons de sa jeune armée d'être opérationnels. Bien seul aussi lorsqu'il explique qu'« *avec Boko Haram qui sévit au Nigeria d'un côté, la NRA (National Resistance Army) qui se bat du côté du Soudan et de l'Ouganda, notre pays se trouve au centre d'un arc de crise qui pourrait déstabiliser le cœur de l'Afrique* ». 

Catalogne

Moins de passion, plus de fraternité

Velléité ou réalité, la Catalogne indépendante ? L'Espagne tremble et toute l'Europe, avec elle, retient son souffle. Le pari de la fraternité retrouvée serait-il si osé ? Retour sur un mois d'octobre très chaud.

Par Joan-Francesc Pont Clemente
Membre de l'Académie royale des sciences économiques et
financières d'Espagne
Président de la Fondation Francisco Ferrer

Le 1^{er} octobre, malgré l'interdiction expresse de la Cour constitutionnelle espagnole, le référendum dit d'« autodétermination » a eu lieu. La Constitution espagnole de 1978 repose sur la dualité et sur l'équilibre entre les principes d'unité et d'autonomie et, de ce fait, n'admet pas la sécession du territoire. Pour qu'un tel événement soit possible, il faudrait au préalable que ladite Constitution soit amendée en y intégrant, par exemple, une « *disposition additionnelle* ». Cette réforme devrait également avoir été approuvée par les *Cortes Generales* (Parlement national) et par les citoyens, au moyen d'un référendum national. C'est dans cette logique que le gouvernement espagnol a décidé de réprimer sévèrement la tenue du référendum, usant d'une rare violence policière, ce qui n'a pas empêché un nombre invérifiable de citoyens – quelque deux millions sur les cinq millions d'électeurs potentiels – de déposer leur vote. La télévision catalane ayant servi d'instrument « *d'agitation et*

de propagande », tandis que la télévision espagnole passait ces événements sous silence.

Rupture juridique et émotionnelle

Pour diverses raisons qui ne peuvent pas se résumer ici, la décennie entamée en 2010 a vu s'accroître le désamour catalan envers l'Espagne. Et la voie unilatérale catalane a gagné du terrain, au rythme de déclarations successives en faveur du chemin vers l'indépendance, dans un climat où les passions ont peu à peu pris le pas sur la raison.

Et elles se déchaînent, ces passions, surtout depuis les 6 et 7 septembre derniers. Le Parlement catalan a alors approuvé deux lois qui auraient prétendument préséance sur toute autre norme législative contradictoire, de quelque niveau que ce soit, y compris la Constitution espagnole et même le

© AF/Gonzalo Arroyo Moreno / Anadolu Agency



L'Espagne et la Catalogne divisées face aux velléités indépendantistes.

statut d'autonomie de la Catalogne. Le référendum s'est donc tenu en dépit de l'avis juridique négatif des services juridiques du Parlement et du *Consejo de Garantías Estatutarias de Cataluña* (l'équivalent du Conseil d'État). C'est un saut dans le vide. La véritable rupture juridique a finalement eu lieu durant ces deux jours d'été. Il a cependant fallu attendre le 1^{er} octobre pour assister à la rupture émotionnelle, avec la tenue du référendum interdit et la répression policière, largement diffusée par les chaînes de télévision. C'est à partir de là que la théorie de l'« affront » fait à la Catalogne a gagné en ampleur et en ténacité. La violence de la répression était sur toutes les lèvres. L'argument principal en faveur de l'indépendance s'est cristallisé sur le fait que l'Espagne était jadis la patrie du général Franco. En partant d'un raisonnement intellectuellement fallacieux, mais très efficace par sa capacité à enflammer les ardeurs, l'on en est venu à comparer le défi indépendantiste à la lutte antifranquiste, à situer la « démocratie » uniquement

dans le sécessionnisme et à nier qu'elle existe parmi les partisans du maintien de l'union nationale. L'équation étant : démocratie = référendum = indépendance, sans nuance aucune.

Autonomisme vs indépendantisme

Le dimanche 8 octobre, une manifestation à Barcelone a réuni 350 000 personnes. D'une part, les indépendantistes, avec leur drapeau associé à l'activisme du colonel Macià dans les années 1920 (quatre barres et une étoile cubaine) et, de l'autre, les constitutionnalistes, qui maintiennent les deux drapeaux officiels et traditionnels. Il ne s'agit alors plus d'opposer le centralisme au catalanisme, mais l'autonomisme (c.-à-d. le fédéralisme) à l'indépendantisme. C'est le *coming-out* de la conception hispanique de la Catalogne. Pendant de nombreuses années, cette conception est demeurée sous l'éteignoir, mais l'éclosion d'une identité catalane distincte de l'identité espagnole fait descendre dans la rue les partisans de l'identité catalane

envisagée comme une composante de l'identité espagnole. Au cours de ces dix premiers jours d'octobre, on a assisté à une seconde évolution : l'indépendance de la Catalogne a cessé d'être une éventualité lointaine pour devenir une réelle possibilité. Mais les dix premiers jours d'octobre n'ont pas été une sinécure pour l'indépendantisme, face à l'émergence d'une préoccupation profonde quant au maintien de la stabilité économique. Les chefs d'entreprise, les organisations syndicales et la Chambre de commerce de Barcelone ont constitué une plateforme de dialogue. Selon eux, il faut s'abstenir de toute déclaration unilatérale d'indépendance et s'asseoir autour de la table de négociation. Le rêve d'une indépendance de conte de fées a fait place à un cauchemar peuplé d'une foule d'incertitudes.

La fraternité doublement touchée

Le 10 octobre, le président catalan Puigdemont a annoncé que, puisqu'il y avait eu référendum et que le « Oui » l'avait emporté, en découlait l'acte de naissance de la République catalane, tout en évoquant simultanément une suspension de l'entrée en vigueur de ladite proclamation. Il convient de se rappeler que la voie suivie présente de grandes similitudes avec le cas de la Slovénie, avec toute la complexité que cela suppose (puisque ce que l'on espère réellement, c'est que certains pays « reconnaissent » la nouvelle république, même en état de latence).

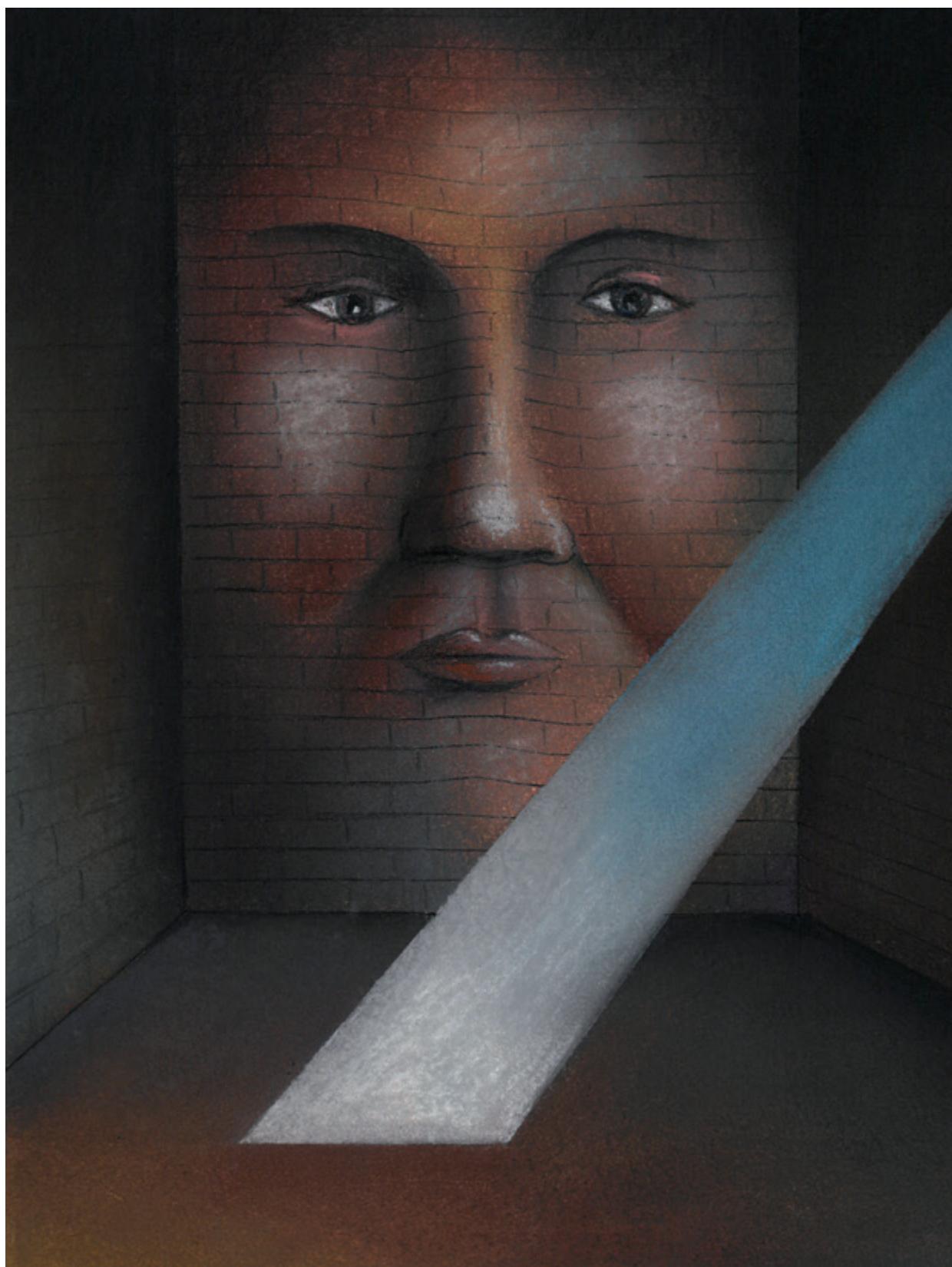
Au fil de ces dernières années, une double division est apparue : entre les citoyens de la Catalogne, divisés en deux camps par l'idée traumatisante de la sécession,

cause de la séparation ou de l'éloignement de familles, de groupes d'amis, de partis politiques (curieusement, le Parti socialiste) et même de centres culturels ; et entre la Catalogne et l'Espagne, de plus en plus distantes l'une de l'autre, de moins en moins capables de se comprendre mutuellement.

Nous avons atteint l'apogée de ce double fratricide. Les cercles libres-penseurs sont affectés mais parviennent à maintenir une capacité enviable de cohabitation. Pour l'avenir immédiat, il faudrait instaurer un climat de sérénité qui permettrait un dialogue sincère et la construction d'une nouvelle configuration de la Catalogne dans l'Espagne, mais pas une sécession de la région. Un référendum serait éventuellement envisageable d'ici quelques années, dans le cadre de l'ordre constitutionnel, pour permettre aux Catalans de décider de leur avenir. Un référendum organisé en bonne et due forme, en mettant les partisans du « oui » et ceux du « non » sur un pied d'égalité. Un référendum qui redonnerait sa chance à la fraternité. 

Jeu du chat et de la souris

Au moment d'envoyer ce numéro à l'imprimerie, nous attendions, une fois de plus, l'éventuelle proclamation d'indépendance par le président catalan, Carles Puigdemont. Mais il a préféré suspendre sa déclaration. À ce stade, le *statu quo* était de mise. Les propos tenus par Joan-Francesc Pont Clemente nous semblaient néanmoins toujours intéressants à partager avec nos lecteurs. (La rédaction)





Enfermement: dénie de situation

Du 18 au 28 novembre auront lieu les journées nationales de la prison. Thème de cette année : la famille. Ou comment retisser des liens entre les détenus et leurs proches, malgré les murs qui les séparent. Pour conserver autant que possible un tissu de relations humaines, psychiquement nécessaire aux détenus en vue d'une réinsertion dans leur milieu familial et social, après la case prison. Mais aussi, et peut-être avant tout, pour garantir aux enfants le droit aux relations interpersonnelles avec leur parent emprisonné. Une démarche qui permet à un certain nombre de jeunes de canaliser leurs angoisses, de recevoir des réponses à leurs questions et de mettre des images sur une situation difficile. Car l'enfermement n'est jamais anodin. Pour personne. Et s'il est parfois nécessaire pour préserver la société, sa banalisation est à craindre. Surtout lorsque l'enfermement sert de miroir (un peu trop automatique ?) à des problématiques sociétales qui pourraient recevoir d'autres réponses, en amont. Un déni de situation ou cache-misère des problèmes que nous ne saurions voir.

Du cosmétique pour masquer les problèmes de fond ?

Quelle est la situation dans nos prisons ? Tumultueuse et complexe. Mais également axée sur la création de nouvelles grosses structures et trop peu sur les politiques de réinsertion.

Par Julie Papazoglou
Déléguée « Étude & Stratégie » - CAL/COM

Entre les réductions budgétaires imposant des économies de 10 % dans les frais de personnel, la surpopulation carcérale, un conflit social de longue durée qui s'est mué en grève générale des agents pénitentiaires et la crise humanitaire qui en a découlé pour les détenus et leur famille, les défis à relever ont été intenses et complexes au sein des prisons, en 2016. Une situation d'ailleurs qualifiée de tumultueuse par le ministre de la Justice Koen Geens, en guise d'introduction au dernier rapport de la direction générale des Établissements pénitentiaires.

Chiffres et mise en perspective¹

Sur les 60 pages du rapport, plus de 25 sont dédiées aux chiffres et statistiques. Bien que ceux-ci soient éclairants en terme absolu, on ne peut que déplorer leur manque de mise en contexte et le peu de commentaires afférents. Le rapport révèle en effet que la surpopula-

tion carcérale est en recul par rapport aux années précédentes (on est passé de 23,7 % en 2012 à 9,6 % en 2016). Alors que quatre établissements pénitentiaires (Dinant, Berkendael, Namur et Jamioulx) sont toujours surpeuplés avec un taux de 35 %, à l'inverse, 13 prisons ont affiché une population moyenne inférieure à la capacité théorique². Aucune explication n'est donnée sur ces importantes différences et les causes possibles de cette problématique. Or, on sait que les raisons les plus connues de la surpopulation sont le nombre trop faible de libérations conditionnelles et celui, trop important, de détentions préventives. Concernant la première cause, en 2016, on apprend que sur un total de 13 076 libérations, seuls 736 détenus ont bénéficié d'une libération conditionnelle (avec ou sans surveillance électronique), alors que plus de 830 détenus sont sortis à l'issue de l'entièreté de leur peine. Concernant la deuxième cause, le chiffre de la détention préventive

¹ Sources : rapports de la DGEPI 2014-2015-2016, « Plan Justice » de Koen Geens et rapport de la Coordination des associations actives en prison « L'offre de service faite aux personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de Wallonie et de Bruxelles » – synthèse 2013 – 2014.

² La Belgique dispose de 35 établissements pénitentiaires où sont incarcérées 10 618 personnes pour un nombre de places théorique de 9 686.

ne varie presque pas depuis 2012 et reste toujours trop important (33 %) par rapport à d'autres pays d'Europe (la Grande-Bretagne : 15 %, l'Allemagne : 17 %, la Finlande : 18 %, la France : 21 %, la Suède : 25 %, la Norvège : 29 %).

Absence de chiffres sur la récidive et la réinsertion

Aucun commentaire ni analyse ne sont établis dans le rapport entre ces trois éléments – surpopulation, libération et détention préventive – alors qu'ils nous semblent être au cœur de la problématique. Cela mériteraient de s'y attarder. Autre élément d'explication complémentaire, également absent du rapport : le ratio du nombre de détenus par habitant en Belgique (94/100 000 habitants). Celui-ci est bien plus élevé que dans d'autres pays du nord de l'Europe (en Suède, par exemple : 44/100 000 ; aux Pays-Bas : 62 ; en Allemagne : 75), ce qui pose donc la question du recours

trop important, en début de chaîne pénale, à la peine privative de liberté comme solution mise à disposition des juges.

D'autre part, on ne peut que déploier l'absence de chiffres ou de commentaires sur la récidive. Or, selon une étude de l'Institut national de criminalistique et de criminologie³, celle-ci serait de 50 % alors que dans d'autres pays d'Europe (la Suède et la Finlande en particulier), les taux sont beaucoup moins élevés, notamment grâce à une modification totale de leur politique en matière d'enfermement, axée sur des petites unités de vie et des régimes ouverts ou semi-ouverts, permettant une réinsertion possible. Résultat de ces politiques au nord de l'Europe : les prisons se vident !

Le rapport n'indique pas non plus le fait que 45 % des détenus possèdent à peine leur CEB, que 30 % sont analphabètes, qu'un détenu sur

³ Éric Maes, Benjamin Mine et Luc Robert, « Les premiers chiffres nationaux de la récidive sur la base du casier judiciaire central », dans *Journal de la Police*, n°1, 1^{er} juin 2016, pp. 28-30.



trois consomme des drogues illicites ou licites et que le taux de suicide en prison est six fois supérieur à la moyenne belge⁴. Autant d'éléments qui ne favorisent pas une réinsertion dans la société et qui entraînent un risque accru de récidive.

Nouvelles prisons, une obstination

Enfin, un chapitre entier du rapport est consacré aux nouvelles constructions, rénovations et différenciations des peines. La construction de nouvelles prisons étant justifiée pour pallier la surpopulation carcérale et l'état vétuste de certains anciens établissements. Le Master plan III prévoit la construction de deux prisons de 312 places chacune, à Leopoldsburg et à Vresse-sur-Semois. Sans oublier la nouvelle maison d'arrêt sur le site de la prison de Lantin et ses 312 places, les 240 places de la nouvelle prison de Verviers et le très controversé projet de méga-prison de Haren, d'une capacité carcérale de 1 200 places. On peut émettre de sérieux doutes face aux velléités d'extension du parc pénitentiaire belge comme « remède miracle » à la surpopulation. L'absence de possibilité de contrôle du Parlement concernant les montages financiers (partenariat public/privé) qui président à la construction de ces infrastructures est également très préoccupante en termes de démocratie. Sans compter les questions liées au respect des droits de la défense qu'implique la possibilité pour les chambres du Conseil et des mises en accusation de siéger dans les prisons.

Manque de vision à long terme

Outre l'absence de chiffres clairs sur l'état des prisons et le flou quant aux objectifs à atteindre en termes de diminution de la population carcérale⁵, l'on peut aussi regretter que les autorités ne s'inspirent pas davantage des nombreuses études criminologiques qui démontrent un lien direct entre l'augmentation du parc carcéral et du nombre de détenus, *in fine*, sans résolution du problème de surpopulation. Rappelons encore les récentes condamnations de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'homme pour traitement inhumain et dégradant des détenus et l'avis très critique du Comité européen pour la prévention de la torture relatif à l'absence de service minimum dans les prisons en cas de grève. Malgré les bonnes intentions affichées et certains projets-pilotes intéressants développés en Flandre⁶, le manque de vision à long terme du ministre pour remédier notamment aux trop nombreuses incarcérations sur-peuplant encore et toujours les établissements pénitentiaires, les conditions déplorables de détention des personnes internées ou détenues et, plus globalement, le manque de sens donné à la peine et à l'incarcération, sont interpellant. 

⁴ Le nombre de suicides est de 12, chiffre un peu moins important que pour les années précédentes (18 en 2014 et 16 en 2015 mais qui est toujours très élevé comparé à la moyenne.)

⁵ Via notamment les réformes législatives en cours (« pots-pourris » successifs).

⁶ Comme le projet de téléphonie en cellule.

Code pénal : un réaménagement de façade ?

Annoncée pour 2019, la réforme du Code pénal pourrait-elle contribuer à réduire la surpopulation carcérale et à améliorer les conditions de détention ? Le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V) en est convaincu. Sur le terrain, c'est déjà moins le cas.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

Un nouveau Code pénal devrait entrer en vigueur d'ici la fin de la législature. Telle est la volonté du ministre de la Justice qui présente les nouveaux textes comme un « réaménagement » du vieux code du XIX^e siècle bien plus que comme une « importante innovation ». Voilà pour l'esprit de la réforme, plus proche d'un toilettage en somme. « *On a un système qui ne ressemble plus à rien. En matière pénale, tout est fait de bric et de broc, que ce soit en termes de procédure ou d'instruction. Koen Geens, avec ses différents "pots pourris", a renforcé ce désordre* », reconnaît le criminologue Damien Scalia. « *Il est d'autant plus étonnant que ce soit lui qui veuille porter la réforme du Code pénal en si peu de temps*, souligne-t-il encore. *On a un*

La volonté du ministre de la Justice est de faire de la prison le remède ultime.

ministre particulièrement actif et réformiste, même si certains ont du mal à le suivre », se défend, de son côté, le président de la commission justice au parlement fédéral, le député MR Philippe Goffin. « *La réforme pénale est l'un des objectifs de cette deuxième partie de législature. C'est une bonne nouvelle. Il était temps qu'on en finisse avec l'incrimination à outrance sous le coup de l'émotion. J'espère qu'on en fera un vrai débat. Un débat qui doit concerner tout le monde, en mettant en lumière la problématique importante de notre vivre-ensemble* », poursuit-il.

Cohérence des peines

Pour l'instant, le Conseil des ministres a seulement approuvé l'avant-projet de loi de modernisation du Livre I du Code pénal, celui axé sur la procédure. Quant au Livre II, celui ayant trait aux peines, il est en pleine élaboration. Concrètement, dans ce projet de recodification, le ministre de la Justice



veut assurer une plus grande cohérence entre la peine théorique prévue dans le Code pénal et la peine prononcée par le juge, avec des exigences plus sévères pour les infractions de moeurs, de violence et terroristes.

Mais la volonté du ministre de la Justice est de faire de la prison le

remède ultime, car elle entraîne trop de récidives. Pour y parvenir, elle devrait être réservée aux gens « dangereux » : lors d'infractions graves, le juge pourra immédiatement imposer une période minimale d'exécution jusqu'à 20 ans, en cas de réclusion à perpétuité. Pour les autres infractions, on misera sur les peines

La réforme ne va pas assez loin en termes d'abaissement des peines ou de dépénalisation de certains délits.

dites « alternatives ». Huit niveaux seront proposés : peine de travail, probation, surveillance électronique, déchéance du droit de conduire, pour ne citer que quelques cas. L'accent sera mis, en coopération avec les maisons de justice, désormais communautarisées, sur l'éducation, la formation et l'accompagnement. En ce qui concerne la libération conditionnelle, elle sera désormais possible à la moitié de la peine, contre un tiers aujourd'hui. Objectif affiché du ministre : une meilleure application des peines. Pour les cas graves, le juge pourra fixer une période de sûreté.

Est également prévue la création de maisons de transition, à l'extérieur des prisons, qui permettront le placement de détenus nécessitant peu de mesures de sécurité et n'ayant pas l'intention de se soustraire à leur peine.

En finir avec la logique du tout à la prison

Pour l'avocate et membre de l'OIP (Observatoire international des prisons), Delphine Paci, la réforme pénale en cours doit surtout se

recentrer sur les crimes et délits vraiment importants. « *En somme, tout l'enjeu est de faire l'inverse du postulat de notre vieux Code pénal, à savoir punir davantage les actions contre les biens que celles contre les personnes. Il faut avoir une réflexion de fond sur ce qu'on veut réellement sanctionner. Mais aussi oser aborder la question de la récidive, qui criminologiquement est une notion dépassée.* »

« *Si certaines modifications vont dans un bon sens, en proposant des peines alternatives, par exemple, la réforme ne va pas assez loin en termes d'abaissement des peines ou de dépénalisation de certains délits* », analyse encore Damien Scalia. Selon lui, ce ne serait pas l'optique du politique, vu la volonté de construire de nouvelles prisons. « *Même si certains affichent, comme Koen Geens, une volonté de diminuer la surpopulation carcérale, il n'y a pas de détermination à lutter contre la surincarcération. Dans ce domaine, de nouvelles prisons vont peut-être permettre d'en vider d'autres, même si toutes les expériences européennes ont montré l'inverse* », insiste le criminologue. Avec pour conséquence : un taux d'incarcération qui risque encore d'augmenter, réforme pénale ou pas. « *Le problème est là, c'est le robinet d'entrée* », ajoute Damien Scalia.

Même constat pour la criminologue Olivia Nederlandt : « *Le problème, c'est qu'on ne comprend pas bien la volonté du ministre. D'un côté, son projet de Code pénal veut réduire le recours systématique à la peine d'emprisonnement. De l'autre, un projet comme la*

mégaprison de Haren n'est pas du tout remis en cause. » À ses yeux, il s'agit d'un modèle de prison qui empêchera surtout de s'investir dans des initiatives beaucoup plus constructives. « *Si la construction commence en avril comme prévu, ce sera assez irréversible et, s'il y a des places, on remplira... Les juges ont toujours fait comme cela* », prévient-elle.

Pour Philippe Goffin, l'un n'empêche pas l'autre : « *Il faut avoir le courage, au niveau politique, de mieux identifier les comportements qui nécessitent à un moment donné une privation de liberté des autres.* » À entendre le président de la commission justice : enfermer pour enfermer ne doit plus être la réponse. « *La peine doit être utile, et je suis à l'aise pour en parler : comme bourgmestre de Crisnée, j'ai l'habitude de voir dans ma commune des personnes condamnées à des peines alternatives et à des travaux d'intérêt général. Cela pourrait être davantage appliqué. Il y a une sanction nécessaire et indispensable, mais elle ne doit pas forcément passer par la case prison, hormis dans les cas les plus graves.* »

Réforme à l'économie

Une des inquiétudes face à cette réforme, outre sa mise en place rapide, concerne les moyens pour pouvoir la mettre en œuvre. « *En cas d'insuffisance de moyens pouvant être affectés à l'exécution des peines proposées, une loi demeure lettre morte* », pointe le Conseil supérieur de la justice dans une note consacrée à la réforme du code. « *Les conséquences d'un manque de moyens pourraient*

aboutir à une justice pénale inexisteante ou à tout le moins inefficace. » Quant au nouvel arsenal de sanctions, il aura pour effet de transférer aux maisons de justice, désormais communautarisées, des compétences supplémentaires. « *Quels seront les moyens mis à leurs dispositions ?* » s'interroge le conseil supérieur. « *Tout dépendra du ministre : prendra-t-il seulement les mesures qui l'arrangent parce que cela va coûter moins cher, qu'il y aura moins de procès ? C'est évidemment le risque quand on voit la politique managériale qu'il mène actuellement* », s'inquiète l'avocate Delphine Paci.

« *Pour le moment, malgré l'annonce de la réforme, il n'y a surtout pas eu d'approche significative visant à essayer de rendre la période de détention plus intéressante et plus constructive. Dans ce domaine, il y a peu de choses à part des mesures de restriction budgétaire qui ne sont pas le fruit d'une volonté de faire moins bien, mais le fruit d'une volonté de faire moins cher* », constate, de son côté, Axel Piers, directeur de la prison de Mons.

Quant au président de la commission justice, il vient à la rescousse de Koen Geens. « *Même s'il a annoncé des économies, la réforme ne se fera pas dans un cadre fermé*, tient-il à préciser. Qui a visité une prison sait que rien ne va en ressortir de bon. Il suffit de voir le taux de récidive. Raison pour laquelle, à côté de nouvelles peines, il faudra affecter des moyens à la réinsertion, même si une partie de la population s'y oppose. C'est un mal nécessaire. » 

La peine ne suffit pas

En septembre, la cour d'appel de Bruxelles a accordé la suspension du prononcé de la condamnation (six mois de prison avec sursis et 18 000 euros d'amende) infligée à l'ex-député fédéral Laurent Louis en contrepartie d'une visite annuelle des camps d'extermination nazis pendant cinq ans. Une peine alternative, censée susciter la réflexion. La criminologue Marie-Sophie Devresse (UCL) explique les finalités et les logiques inhérentes à ces alternatives à l'enfermement.

Propos recueillis par Achille Verne
Journaliste

Espace de Libertés : Laurent Louis sommé de se rendre à Auschwitz. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

Marie-Sophie Devresse : Je suis perplexe. J'y vois une vision romantique de la justice, même s'il n'est pas impossible que ce voyage provoque un choc salutaire. Nul ne le sait. Quelles seront les conséquences d'une telle décision si, au contraire, le magistrat s'est trompé ? Il n'existe pas de solution simple à de telles questions.

Pourquoi des peines alternatives ?

Depuis les années 1960, l'idée s'est imposée qu'un détenu peut exécuter sa condamnation autrement qu'en allant jusqu'à la fin de peine. Sont apparus une série d'aménagements (dont la liberté conditionnelle, la libération provisoire et la semi-liberté), le tout étant assorti d'une série de contrôles. Il s'agissait alors de proposer, dans la plupart des cas, un sas entre la prison et la liberté afin que le détenu ait l'occasion de préparer sa réinsertion dans la société.

Puis les choses ont évolué...

Oui, car les conditions de libération et les contrôles que celle-ci impliquait devenaient de plus en plus lourds, au point que certains détenus préféraient rester en prison plutôt que de les subir. Il faut préciser qu'à l'idée initiale de resocialisation s'est ajoutée avec le temps une contrainte : le nombre toujours plus important de condamnés dans les prisons. Pour l'administration pénitentiaire, l'enjeu est alors devenu institutionnel, systémique. Il fallait absolument désengorger les cellules, faute de place et d'argent. D'une perspective de resocialisation, on est passé à une approche plus gestionnaire. Des mesures nouvelles sont dès lors apparues comme le bracelet électronique qui, dans un premier temps, n'était pas une peine, mais un aménagement. Il n'est devenu une peine autonome qu'en 2014. Ces mesures ne permettent toutefois plus de réduire la population carcérale. D'où une nouvelle vague de réformes visant à créer de nouvelles peines

pour ne plus condamner à la prison, mais à des peines de travail, à la surveillance électronique ou à la peine de probation.

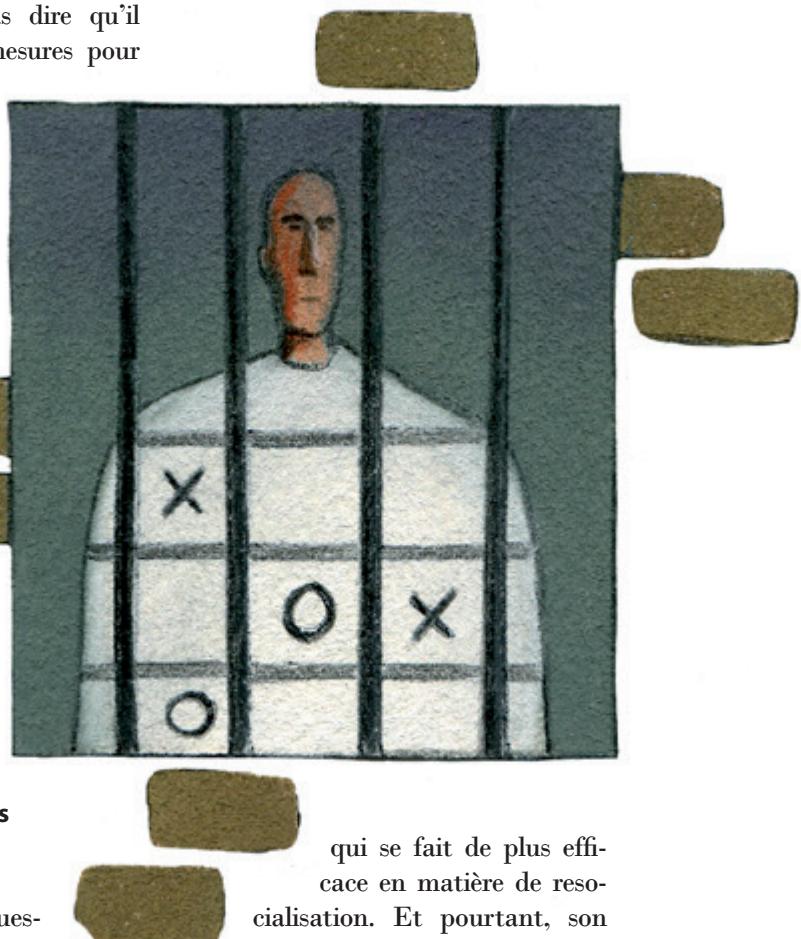
En la matière, on avance un peu à l'aveugle, non ?

Le législateur ne va pas dire qu'il crée exclusivement ces mesures pour vider les prisons. Et les logiques précitées conservent tout de même l'ambition d'aboutir à des projets pénologiques, sachant que les défauts de l'emprisonnement sont amplement connus. Les prisons ont toujours été critiquées pour être des lieux criminogènes. Le débat sur la radicalisation en prison ravive d'ailleurs la critique de la réponse carcérale.

Peut-on se satisfaire de cette approche de l'emprisonnement et de ses alternatives ?

Il faut d'abord poser la question du projet pénologique. Savoir ensuite comment gérer le coût exorbitant des prisons. Et enfin – ce qui est neuf – tenir compte de la demande de répression qui vient de la population (le « populisme pénal », disent les Anglo-Saxons). On a vu qu'après l'émoi provoqué par la sortie de Michèle Martin, le législateur

a directement pris des mesures pour restreindre les possibilités de libération conditionnelle de certains types de détenus. Ces paramètres conduisent à des alternatives dont la lisibilité est parfois difficile. On sait par exemple que la libération conditionnelle est ce



qui se fait de plus efficace en matière de résocialisation. Et pourtant, son octroi a été systématiquement raboté au fil des ans.

N'est-ce pas compréhensible dans un monde que l'on nous dit de plus en plus dangereux ?

La libération conditionnelle est assortie d'une série de garanties très stric-

tes : le détenu ne peut sortir que s'il a un vrai projet de vie à l'extérieur et que si celui-ci est viable. Des assistants de justice sont là pour accompagner la mesure et contrôler son exécution. C'est bien plus cohérent et efficace que de déposer un ex-prisonnier sur un trottoir à la fin de sa peine et de le laisser à son propre sort.

Quelle est la plus-value du bracelet électronique dans un tel contexte ?

C'est une vraie question, sachant que le bracelet électronique n'offre pas un surcroît de sécurité puisqu'il peut être arraché. J'ajoute qu'il est difficile de procéder à des démarches de réinsertion avec un tel appareil au poignet. C'est une mesure très compliquée et très chère à mettre en œuvre.

Parlons des victimes. La mise en application d'une peine alternative ne les prive-t-elle pas de l'apaisement qu'elles sont en droit d'attendre après avoir souffert ?

Beaucoup de choses ont été prévues pour elles depuis l'affaire Dutroux, dans le droit, la loi et la procédure pénale. Il existe dorénavant une pluralité de services aux victimes. Par ailleurs, en cas de libération, une victime peut par exemple obtenir du juge que son agresseur ne puisse s'établir dans un périmètre proche de son domicile.

Une victime est-elle forcément l'ennemie des peines alternatives ?

Le désir des victimes peut évoluer. La volonté de voir un agresseur puni

Pour l'administration pénitentiaire, l'enjeu est devenu institutionnel.

peut s'estomper, même si cela prendra un certain temps. La question de la peine n'est plus alors l'enjeu principal. On a vu des cas où la victime désirait parler à son agresseur une fois sorti de prison parce qu'elle pensait que cela pouvait l'aider à faire son deuil. D'autres ne veulent plus entendre parler de ce qui leur est arrivé des années auparavant. Si, malgré tout, la victime veut que le condamné reste en prison, il lui est toujours possible de s'adresser au Tribunal d'application des peines qui statuera. Cela n'existe pas avant l'affaire Dutroux.

À côté des peines alternatives, il existe, dans certains cas, des possibilités de transaction financière pour « effacer l'ardoise ». Qu'en penser ?

Ici, il ne s'agit pas de sanction, mais plutôt de faire l'économie d'une procédure de justice moyennant paiement. Cela pose bien sûr la question du rapport de la justice à l'argent et de l'existence potentielle d'une justice de classe. Il est paradoxal de voir des dealers de drogue accablés de dettes judiciaires et retourner à leurs trafics pour les acquitter. 

La vie de famille en prison : attention, fragile !

En Belgique, près de 12 000 enfants ont un parent en prison. Derrière ces situations de souffrance, il y a heureusement des moments de bonheur grâce aux rencontres organisées entre les enfants et le parent emprisonné. Soigner le lien pendant la détention est important et permet de mieux envisager l'après.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

« *Ciao, chef ! À dans un mois...»*, lance Didier à son fils Nicolas, 14 ans, avant de retrouver sa cellule au sein de la prison d'Andenne. Un mercredi par mois, père et fils parlent de tout, en tête à tête. « *C'est très spontané* », admet Didier. « *L'école, les amis, les loisirs, tout y passe... Je vois Nicolas grandir. Comme n'importe quel père...* » Pendant une heure, la vie redevient normale, même à l'intérieur d'une prison, « *milieu qui n'est pas fait pour les enfants* », poursuit Didier. « *Ce n'est pas comme si j'étais dehors, mais j'ai l'impression de revivre au contact de mon fils. Ses visites, je les attends avec impatience.* »

Rien ne vaut une visite

Voilà un an que Nicolas et son père se revoient. « *On ne s'est pas vus pendant quatre ans* », explique le garçon. « *On se téléphonait parfois, on a essayé de s'écrire aussi, mais cela ne vaut pas une heure de visite.* » L'adolescent se sent mieux dans sa peau depuis ces retrouvailles. « *Cela fait du bien de se revoir* », confie-t-il. « *Je peux lui poser des ques-*

« Quand ils viennent, je me sens plus libre. »

tions sur sa vie, sur notre famille. J'ai besoin de connaître son histoire et lui peut parler de son quotidien en prison. Même si les rencontres sont courtes, cela permet d'avoir une vraie relation...» Quand ils se voient, Didier et Nicolas se retrouvent dans une salle dédiée à l'accueil des enfants. Ces visites se font sous l'œil d'Anthony, le psychologue du Relais Enfants-Parents : « *On prend volontairement une position de retrait pour laisser la place au parent.* »

Dehors, dedans, dehors

À côté de cet accompagnement, Annie et Ana, deux volontaires de la Croix-Rouge, amènent Nicolas à la prison d'Andenne. Il faut dire que la route est longue : plus d'une heure de voiture entre le domicile de l'adolescent et l'établissement pénitentiaire. « *Les voyages sont parfois plus longs que la visite elle-même,*



reconnaît Annie. *Chaque mercredi, c'est une course contre la montre. Il est déjà arrivé lors de missions avec d'autres enfants de manquer la visite pour quelques minutes de retard. Il suffit de travaux ou d'un accident. Certaines prisons sont plus sévères que d'autres.* » Malgré les difficultés, il y a toujours la satisfaction de voir l'enfant heureux en sortant de la rencontre avec son père ou sa mère. « *Le plus beau compliment qu'on peut nous faire, c'est quand l'enfant nous dit que son parent nous remercie,* ajoute Ana. *Il y a chaque fois le sentiment de se sentir utile, en per-*

mettant à des enfants de rendre visite à leur parent en prison... » Les deux femmes participent au programme Itinérances qui permet à 254 enfants (soit 175 familles) de rendre visite à leur parent détenu. Le projet compte 250 volontaires.

Sans Itinérances, Nicolas ne pourrait pas voir son père. Outre la distance, sa mère, Catherine, n'a pas les moyens ni la santé pour l'accompagner. « *De cette manière, je sais avec qui part Nicolas et l'enfant sait avec qui il est. Il ne stresse pas avant la rencontre en prison parce qu'il y a cette*

Itinérances, de la maison à la prison

Lancé en 2004, Itinérances est un réseau de volontaires de la Croix-Rouge qui accompagnent les enfants qui rendent visite à leur parent incarcéré. « *La détention peut déstructurer la famille. Sans ce service, ces enfants ne rencontreraient pas leur parent détenu. Le soutien de la famille est souvent compliqué parce que les prisons sont éloignées : il n'y a pas de transport en commun ou l'emploi du temps ne le permet pas* », explique Luc Melardy, coordinateur d'Itinérances. Le projet a d'ailleurs été évalué par plusieurs études universitaires. « *Le bien-être psychologique, tant de l'enfant que du parent détenu, est amélioré par ces visites. La réinsertion dans la société d'une personne incarcérée est facilitée par le maintien de ces liens. Bien sûr, ces bienfaits sont là s'il y a une fréquence élevée de visites* », indique le professeur Assaad Elia Azzi. « *Nos volontaires sont des référents pour l'enfant, tant au moment de quitter le domicile qu'à l'entrée en prison. Leur présence apporte une sécurité physique et émotionnelle à l'enfant* », poursuit Luc Melardy.



La Croix-Rouge lance un appel pour étendre son équipe de bénévoles en Wallonie et à Bruxelles. Contact : departement.action.sociale@croix-rouge.be

présence rassurante, grâce à des volontaires compréhensifs qui ne vous jugent pas. » Catherine voit surtout son fils revenir content de la rencontre avec son père. « *Depuis un an, mon fils se sent mieux. Le fait de voir son père l'a rassuré. Il se sentait abandonné. Cela l'apaise de le rencontrer régulièrement désormais. Sans la Croix-Rouge, il l'aurait vu une fois par an, pas plus.* »

S'échapper du quotidien de la prison

C'est aussi grâce à Itinérances que Michel voit ses deux enfants, Aline (4 ans) et Gaspard (6 ans). « *S'il n'y avait pas la Croix-Rouge, je ne les verrais pas. Je n'ai personne pour les amener.* » Ce père, incarcéré à Saint-Hubert depuis trois ans, retrouve ses enfants une fois par mois. « *On joue à des jeux de société, on construit des cabanes... Des jeux d'enfants, en somme. Quand ils viennent, je me sens*

plus libre, témoigne-t-il. Quand je suis entré en prison, j'étais nerveux parce que je n'arrivais pas à les voir ou à les entendre au téléphone. J'étais sans nouvelle... » C'est grâce au service d'aide sociale aux détenus et à son assistante sociale, Ophélie Bourguignon, que les rencontres ont pu être organisées entre Michel et ses enfants. « Pour les enfants, ce contact est important. Leur père reste présent, malgré la détention. Ils peuvent lui poser des questions, comprendre sa situation... On garde cette relation et même on la recrée parce que certains enfants n'avaient plus de contact avec leur parent. Pour un père, la visite des enfants est une bouffée d'oxygène. »

S'effacer, pour le bien-être de l'enfant

Même si ce n'est pas toujours un choix simple à prendre à l'extérieur par la mère des enfants, Noémie a décidé

de permettre à Nora, sa petite fille de trois ans, de retrouver son père, détenu à la prison de Saint-Gilles depuis le mois de mars. Au début, elle était réticente. Elle ne souhaitait tout simplement pas que sa fille aille en prison. Pour cause, Noémie a, elle aussi, enfant, rendu visite à sa mère incarcérée. « *Je ne voulais pas revivre la même situation. Enfant, je me sentais abandonnée par ma mère et je lui en voulais d'être en prison. Mais je me suis rendue compte que ma fille*

était triste de ne pas voir son père. C'est pour cela que j'ai essayé qu'ils se voient et qu'ils avancent ensemble malgré les erreurs. » Au départ, Noémie allait avec sa fille voir son père. Depuis quelques mois, Nora y va seule, un mercredi sur deux, avec le Relais enfants-parents pour éviter les tensions entre adultes. « *Je préfère qu'ils aient un moment à deux, qu'ils en profitent pour jouer. C'est très important pour elle d'avoir cette complicité.* » 

Relais enfants-parents : cultiver le lien

Autre initiative : l'association Relais enfants-parents accompagne les enfants en visite au sein des prisons. « *Active dans onze établissements, l'ASBL s'est occupée de plus de 1400 dossiers* », explique sa directrice, Stefania Perrini. « *70 % de nos demandes émanent des détenus eux-mêmes.* » Lorsqu'un détenu ou une famille fait appel au Relais, il vérifie auprès du service d'aide à la jeunesse et du tribunal de la jeunesse qu'il n'y a pas d'interdiction de visite pour le parent détenu. Dès que l'autorisation formelle est donnée, les visites sont envisageables. « *Plusieurs entretiens auront lieu entre le parent et l'un de nos intervenants pour le préparer à la rencontre avec son enfant. Que lui dire ? Comment aborder le sujet de l'absence ? On n'aborde pas un sujet aussi important sans s'adapter à l'âge de l'enfant et à sa personnalité, afin de ne pas le blesser.* », ajoute Stefania Perrini.

En 2016, le Relais a permis à 1 500

enfants de voir leur parent détenu régulièrement. Un des dix psychologues de l'équipe accompagne les enfants à chaque visite en prison. « *On travaille toujours dans l'intérêt de l'enfant. Il rencontre tout une série de difficultés suite à la séparation du parent, surtout quand le lien était fort avant l'incarcération.* », indique Tim Stroobandt, psychologue au Relais. L'ASBL offre aussi un soutien psychologique à tout parent détenu qui le souhaite, en l'accompagnant autour des questions liées à son rôle de père ou mère. « *Plusieurs études montrent que le niveau de récidive diminue lorsque le parent incarcéré maintient le lien avec son enfant* », poursuit Stefania Perrini. Malheureusement, et bien qu'étant incontournable dans le secteur grâce au travail de ses équipes, l'ASBL est en sous-financement chronique. Le Relais lance aussi un appel à la générosité.



Relais Enfants-Parents ASBL

IBAN : BE09-0682-3987-4357 • BIC : GKCCBEBB (DEXIA BANQUE)

Enfermement des jeunes : une situation complexe

Un million d'enfants sont privés de liberté dans le monde, selon l'UNICEF. En Belgique, ils sont environ 400, sans compter les mineurs étrangers. Jugés différemment des adultes, la tendance croissante à l'enfermement pose néanmoins question.

Par Alice Hermine
Journaliste

« Quand je suis arrivé ici, je ne m'attendais pas à ce qu'il y ait des grilages, des barbelés... C'est pire que ce que j'imaginais pour une prison pour enfants. La cellule n'était pas faite pour une personne, mais pour les animaux. J'ai été choqué. » Ce témoignage est celui d'un jeune de 16 ans, incarcéré en 2015 au Centre fédéral fermé de Saint-Hubert. Il s'exprimait dans le cadre d'un atelier photo initié par l'ONG Défense des enfants international - Belgique¹.

En raison de leur âge et de leur maturité, les mineurs sont censés être traités différemment des

adultes dans les procédures pénales. L'intérêt supérieur de l'enfant et de la société sont en première ligne. La Justice s'intéresse au sort du mineur délinquant, à sa personnalité, au milieu où il vit, tout en tenant compte de la gravité des faits, des droits des victimes. L'objectif est d'éviter la récidive et de préparer une réinsertion. L'enfermement d'un mineur, entre 12 et 18 ans, ne peut se faire que par un juge de la jeunesse, lui-même saisi par le procureur du roi.

Il existe bien sûr différentes mesures d'enfermement pour les jeunes en conflit avec la loi. Le régime éducatif fermé est exclusivement destiné à des jeunes poursuivis pour des faits qui, s'ils avaient été commis par des adultes, auraient été qualifiés de « délits » ou de « crimes » punissables d'une peine de 5 à 10 ans de prison. Selon les statistiques

¹ Qui a donné lieu à l'exposition « Au travers des barreaux.

Regards de jeunes privés de liberté » en 2015.

² Collège des procureurs généraux, statistiques annuelles des parquets de la jeunesse (entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015).

L'intérêt supérieur de l'enfant et de la société sont en première ligne.

du parquet², la majorité des faits reprochés aux mineurs concernent des atteintes aux biens tels que des vols. Suivent ensuite les atteintes aux personnes tels que les coups et blessures, et enfin, de manière beaucoup plus marginale, les atteintes à la moralité tels que les attentats à la pudeur, les viols et les homicides.

Une justice différente mais une vraie justice

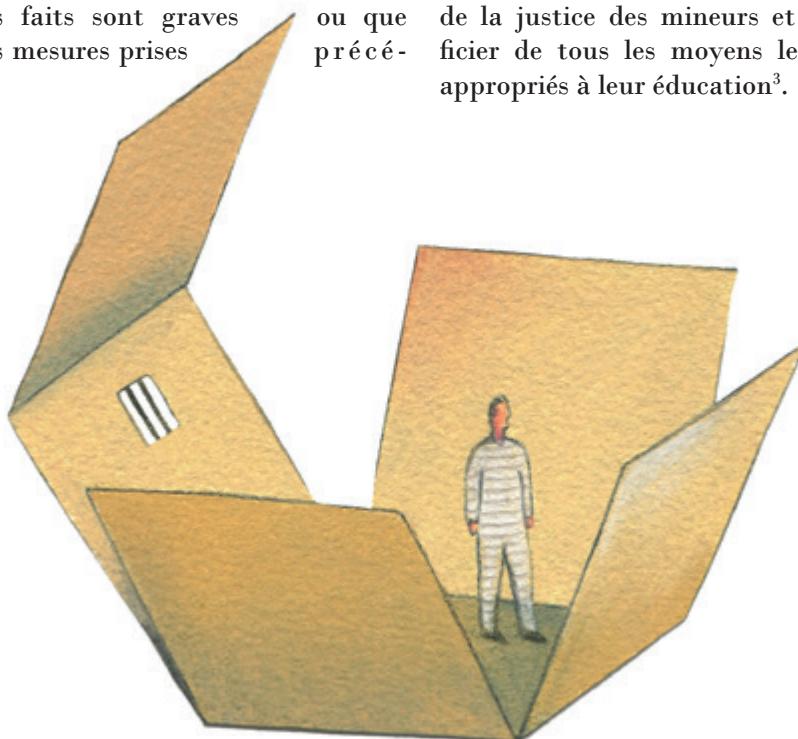
La procédure de dessaisissement vise des mineurs âgés de 16 à 18 ans pour lesquels le juge de la jeunesse passe la main à une chambre spéciale du tribunal de la jeunesse (composé de deux juges de la jeunesse et d'un juge correctionnel) pour être soumis au droit et à la procédure pénale comme des adultes. Cela signifie que les faits sont graves ou que les mesures prises

précé-

demment pour d'autres faits sont jugées inadéquates.

Un enfant de moins de 12 ans sera maintenu dans son cadre de vie, mais au-delà de cet âge, un mineur peut être placé en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ), en milieu dit « ouvert ». Cela ne signifie pas qu'il peut sortir quand et comme bon lui semble mais qu'il peut bénéficier de sorties encadrées. Sous certaines conditions, un jeune âgé entre 12 et 14 ans peut aussi être placé en milieu dit « fermé ».

L'organe d'avis de la Commission nationale pour les droits de l'enfant prône l'abolition du dessaisissement sur base de cette même idée que les jeunes ayant commis des faits avant l'âge de 18 ans doivent tous relever de la justice des mineurs et bénéficier de tous les moyens les plus appropriés à leur éducation³.



³ Organe d'avis de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, « Quel futur pour le dessaisissement ? », 29 mars 2017.



Enfermés en hôpital psychiatrique

Il arrive aussi qu'un mineur soit placé en hôpital psychiatrique au sein d'unités spéciales (Unités de traitement intensif). Le juge de la jeunesse peut faire hospitaliser un mineur en service psychiatrique essentiellement dans trois cas : s'il a commis un fait qualifié d'infraction, s'il est dans une situation d'éducation problématique, si une demande a été introduite par le psychiatre du jeune ou par un parent. Un enfant de moins de 14 ans sera plutôt placé dans le service de pédiatrie d'un hôpital.

Selon un rapport de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant⁴, les enfants qui séjournent

en psychiatrie sont doublement vulnérables : leur santé fragile leur impose une assistance adaptée et leurs droits fondamentaux ne parviennent que difficilement à être respectés.

En donnant la parole aux enfants⁵, Unicef Belgique a listé une série de manquements, et notamment le droit des enfants à bénéficier d'une présence à leurs côtés. Un droit qui est souvent restreint, du fait de l'âge, du type de maladie, de certaines situations sociales ou familiales ou tout simplement du bon vouloir de certaines équipes soignantes. Il s'agit entre autres de la possibilité de dormir auprès de l'enfant, des heures de visites flexibles pour les parents, de leur présence avant et après une intervention.

⁴ Coordination des ONG pour les droits des enfants, *Les droits des mineurs hospitalisés*, 2006.

⁵ Unicef Belgique, *Dessine-moi l'hôpital. L'hôpital à travers le regard des enfants*, 2006.

Autres griefs : le manque d'informations sur les risques, les effets secondaires, le traitement et les coûts, un manque de préparation dans la prise en charge, et ce dans un langage adapté aux familles. Il y a également un manque d'évaluation de l'impact de l'hôpital sur les enfants. Le droit à la scolarité n'est pas toujours garanti. Les besoins des adolescents ne sont que très rarement rencontrés. La prise en charge de

la douleur est encore parfois mal identifiée et son coût trop élevé. Une attention particulière doit également être accordée aux parents psychologiquement démunis et vulnérables. Les situations liées à l'enfermement des jeunes sont extrêmement complexes et sensibles. La diminution générale des budgets et le manque de volonté politique fragilisent encore plus les personnes vulnérables, dont les enfants. 

Pas assez de contrôles indépendants

En Belgique, les différentes réformes de l'État ont redistribué les compétences entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions. Les prisons pour adultes relèvent du fédéral, les IPPJ des Communautés, les hôpitaux psychiatriques à la fois du Fédéral et des Régions ; une complexité qui s'étend nécessairement aux organes de contrôle.

Les IPPJ, par exemple, sont inspectées (au niveau interne) par le service d'inspection de l'administration de l'Aide à la jeunesse. Le délégué général aux Droits de l'enfant a, parmi ses nombreuses missions, celle d'exercer un contrôle externe sur les IPPJ, notamment et plus généralement sur tous les lieux où des enfants peuvent être privés de liberté. Mais il ne s'agit que d'une mission parmi d'autres et il n'a pas d'équipe dédiée spécifiquement à ce type de contrôle.

Quant aux hôpitaux psychiatriques, ils sont sous la surveillance de l'inspection du ministère fédéral de la Santé publique.

Jusqu'à présent, aucun organe de contrôle externe et indépendant n'a été mis en place. « *La Belgique doit ratifier l'OPCAT (protocole facultatif à la convention internationale contre la torture) et se doter d'un mécanisme national de prévention qui sera chargé de la surveillance de tous les lieux de privation de liberté sur le territoire de l'ensemble du pays. Faute de le faire, des lieux privatifs de liberté échappent encore au contrôle et les droits de personnes enfermées n'y sont pas garantis* », explique Sarah Granfils, experte en justice des mineurs pour DEI (Défense des Enfants Belgique), et auteure du rapport *Children's rights behind bars*¹ et du premier « Guide pratique. Monitoring des lieux où des enfants sont privés de liberté ».

¹ « *Childrens behind bars. Droits fondamentaux des enfants privés de liberté : l'amélioration des mécanismes de surveillance* », 2014.

Centres fermés : l'inadmissible retour en arrière¹

L'État belge s'apprête à renvoyer des familles avec enfants en centre fermé, faute de titre de séjour. Le nouveau projet de centre de Steenokkerzeel semble marquer le retour à des pratiques décriées par les défenseurs des droits humains.

Par Giovana Constanza

Chargée de projet et conseillère sociojuridique – CIRÉ ASBL

En dehors de quelques professionnels et cercles militants, rares sont ceux qui savent que des fonctionnaires de l'Office des étrangers (OE) sont autorisés, en vertu de la loi, à détenir des enfants en centre fermé pour un motif administratif lié au séjour de leur(s) parent(s). Plus rares encore sont ceux qui sont conscients que d'ici peu, les autorités belges s'apprêtent à renvoyer des familles avec enfants en centre fermé.

Dans sa note de politique générale du 27 octobre 2016, le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration Theo Francken réaffirme² en effet son intention de recourir à la détention administrative de familles avec enfants mineurs, dans des « unités familiales » adaptées à leurs besoins. Les travaux de construction ont d'ailleurs déjà commencé. Ces logements sont implantés à proximité du centre de rapatriement 127bis, situé à Steenokkerzeel, à côté de l'aéroport. Cette volonté du gouvernement signe un dramatique retour en arrière et un

indéniable recul dans la défense et le respect des droits de l'homme et surtout des plus vulnérables : les enfants.

Des enfants détenus en Belgique

Durant une vingtaine d'années (de 1988 à 2009), plusieurs milliers d'enfants ont été placés en centre fermé et soumis à un régime de détention stricte. Que ce soit dans l'ancien centre fermé 127, dans le centre de rapatriement 127bis, ou encore, au sein des centres fermés de Merksplas et de Vottem. Les enfants détenus se retrouvaient en détention parce que leurs parents faisaient l'objet d'une décision d'enfermement en raison de l'illégalité de leur séjour.

Fin 2008, grâce au plaidoyer mené par la société civile et par les collectifs citoyens et suite aux condamnations de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), les autorités belges ont pris la décision de ne plus placer les familles avec enfants mineurs

1 Cet article est un résumé de l'analyse « Détention de familles avec enfants en centre fermé : l'inadmissible retour en arrière » publié par le CIRÉ en août 2017 et disponible sur www.cire.be

2 Ce projet avait déjà été évoqué dans l'accord de gouvernement du 9 octobre 2014, ainsi que dans la note de politique générale sur les questions d'asile et de migration du 28 novembre 2014.

3 Néanmoins, lorsqu'une famille est composée des deux parents, l'un d'entre eux doit toujours être présent dans la maison. Ce régime de confinement se caractérise aussi par la mise en place d'un étroit suivi de la famille par un agent dit « de soutien » désigné par l'OE.

4 Pour en savoir plus : CIRÉ et Vluchtingenwerk Vlaanderen, « La politique d'éloignement des étrangers en Belgique », mars 2015, mis en ligne sur www.cire.be.

5 Cependant, ce dispositif ne garantit pas le respect de la dignité des familles tant l'accompagnement qu'elles reçoivent peut s'avérer insuffisant (à cause de l'inexistence de personnel spécialisé ou d'une carence de personnel effectif) au regard de la vulnérabilité que présentent la plupart des personnes qui y sont placées (stress, dépression, accès limité à l'éducation, etc.).

en centre fermé. Même lorsque celles-ci avaient reçu un ou plusieurs ordres de quitter le territoire. Un an plus tard, le gouvernement élargissait cette pratique aux familles qui s'étaient vues signifier une décision de refus d'accès au territoire à leur arrivée sur le sol belge. Depuis lors, quasi plus aucun enfant n'était écroué en centre fermé. Si l'OE décide d'expulser une famille en séjour irrégulier sur le territoire, il la place en principe dans une « maison de retour » pendant le temps nécessaire à l'organisation de son expulsion.

Centre fermé vs maison ouverte

Ces unités unifamiliales, gérées par l'OE, ont été créées en 2008. Si les conditions d'arrestation sont les mêmes que pour les étrangers détenus en centre fermé, le régime et les conditions de contrôle sont différents. Les familles confinées gardent une certaine liberté de mouvement, les logements sont ouverts et non surveillés³. Les droits des enfants sont ainsi mieux respectés⁴. Les « maisons de retour » sont d'ailleurs régulièrement présentées, en Belgique et à l'étranger, comme une « alternative » positive à la détention⁵.

Parallèlement aux « maisons de retour », il existe également la possibilité pour les familles de résider à leur domicile en attendant d'être expulsées. La loi belge prévoit précisément que la famille avec enfants mineurs qui a pénétré dans le Royaume sans y être autorisée ou qui peut être refoulée ou dont le séjour est irrégulier, n'est en principe pas placée dans un centre fermé, « à moins que celui-ci ne soit adapté aux besoins des familles avec enfants mineurs ».



Quid du droit supérieur de l'enfant ?

Si la loi autorise cette pratique, on peut néanmoins se demander si un centre fermé peut être adapté aux besoins d'un enfant. Cette notion n'est pas claire dans la loi et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) fixe un niveau d'exigence très élevé. La détention administrative pose en effet de nombreuses questions quant à sa compatibilité avec le respect de certains droits fondamentaux tels que le droit à la liberté, au recours effectif, à la vie familiale, à la vie privée, ainsi que le droit à ne jamais être soumis à un traitement inhumain et dégradant. La CEDH a condamné la Belgique à trois reprises dans des affaires liées au placement d'enfants en centre fermé. Dans ces arrêts, rendus entre 2006 et 2011, la Cour estime que la détention d'un enfant constitue une violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui prévoit une interdiction absolue de soumettre un être humain à la torture ou à des traitements inhumains ou dégradants.

Si un adulte en détention peine bien souvent à jouir de ses droits, comment un enfant détenu sera-t-il capable de défendre ses intérêts et ses droits ? Quid de son droit à la santé, à l'éducation et à la préservation de son environnement familial et au maintien de ses relations sociales ? Quid de son droit à s'épanouir et à être, tout simplement, un enfant ? Nos sociétés sont-elles aveugles au point de penser que l'intérêt supérieur d'un enfant est respecté quand il se retrouve enfermé dans un centre de détention ? Même si ce n'est que pour une courte durée, il risque fort de sortir traumatisé de cette expérience.

Et en Europe ? Des positions mitigées

L'Union européenne émet différentes positions à ce sujet. La directive « retour » de 2008 stipule par exemple que « *les mineurs non accompagnés et les familles comportant des enfants mineurs peuvent être placés en détention pour autant que cela soit en dernier ressort et pour la période la plus brève possible* ». La détention est alors possible, si elle est prévue par la loi et qu'elle répond à un besoin social impérieux tout en étant proportionnée au but légitime poursuivi.

Une récente recommandation de la Commission européenne affirme encore que « *les États membres ne devraient pas exclure de leur législation nationale la possibilité de placer des mineurs en rétention* ». Une Europe qui semble pousser ses États membres à utiliser la détention afin de donner un message fort et décourager les autres migrants.

Par contre, l'autre Europe, celle du Conseil de l'Europe, qui avait admis trois ans auparavant que des enfants pouvaient être placés en détention⁶, semble aujourd'hui encourager les États à trouver des solutions alternatives à la détention qui soient plus respectueuses et adaptées à la vulnérabilité des enfants. Comment sortir de ces tendances contradictoires ?

Comme le suggèrent les institutions de défense des droits de l'homme, il est primordial d'inscrire dans la loi l'interdiction absolue de détenir des enfants. Ils ne peuvent être assimilés à des adultes. Ils ne sont pas des criminels et ne doivent pas se retrouver dans une situation de souffrance à cause de leur statut migratoire. Peu importe qu'ils disposent ou non d'un titre de séjour.

⁶ Conseil de l'Europe, « Vingt principes directeurs sur le retour forcé », septembre 2005, mis en ligne sur www.coe.int.



Sous les verrous, la maltraitance

Maltraiter un être humain est un affront à la dignité. En la matière, le système d'enfermement belge est dans le box des récidivistes. Surpopulation, internés psychiatriques en prison, traitements inhumains... La Belgique tarde à se racheter une conduite.

Par Fernand Letist
Journaliste

« *Un vrai pourrissoir ! Une honte !* » Delphine Paci, présidente de l'Observatoire international des prisons (OIP), ne mâche pas ses mots lorsqu'on la lance sur la situation pénitentiaire belge. Ce qui la met particulièrement hors d'elle, c'est la présence d'encore 780 internés psychiatriques en 2017 parmi les 10 600 prisonniers qui peuplent nos 35 prisons. « *Ces malades mentaux devraient être pris en charge ailleurs* », confirme aussi Maïté De Rue, experte du Comité de prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe. « *La Belgique a été plusieurs fois sévèrement condamnée par la Commission européenne des droits de l'homme, encore en 2016 par un arrêt-pilote. Mais peu suivi d'effet.* » Ce problème structurel belge n'est même pas nié par la

Direction générale des établissements pénitentiaires. Seulement nuancé dans son dernier rapport par le fait que cette population uniquement en prison pour raison de troubles mentaux est passée – grâce à l'ouverture de deux Centres de psychiatrie légale à Gand, Anvers... – de 1 200 à 750 personnes... en quatre ans. Quatre années de maltraitance de plus à inscrire dans la déjà longue liste des traitements inhumains et dégradants imputés à l'univers carcéral belge.

Malmenés par l'homme et par le système

Mais au fait, quelle maltraitance ? « *Elle est multiple*, constate Maïté De Rue, l'experte du CPT. *Il y a la physique, administrée par l'autorité et/ou les codétenu*s. Et il y a l'institutionnelle, liée aux conditions déplorables de détention dans des espaces exigus, insalubres, à l'hygiène catastrophique, accentuée par la surpopulation généralisée de nos prisons et aggravée par l'absence de services minimums garantis (douche, repas, visites, promenades, soins) en situation de grèves du personnel. Celles du printemps 2016 ont dramatiquement mis en relief cette lacune

La Belgique manifeste très peu d'énergie à s'amender puisque les condamnations n'ont aucune force contraignante.

avec le décès de deux détenus. » Suite à cet épisode, le CPT a émis une déclaration publique cinglante enjoignant à la Belgique de trouver « une solution rapide et adéquate à ce problème d'une gravité exceptionnelle et intolérable dans un État membre du Conseil de l'Europe ». La semonce est loin d'être la première injonction mettant la case prison belge au ban international. Mais la Belgique manifeste très peu d'énergie à s'amender puisque les condamnations n'ont aucune force contraignante. « Le droit international ne fonctionne que si l'État s'y soumet. Aucune instance internationale ne peut forcer la Belgique à résoudre ses dysfonctionnements carcéraux portant atteinte aux individus », soupire Delphine Paci, la responsable de l'OIP.

Les lacunes de la prévention

Mais si aucun organisme externe n'a d'emprise sur la situation, pourquoi ne pas en créer un en interne ? « *On vous dira bien qu'il existe une commission de surveillance dépendant du ministère de la Justice. Mais ce système est totalement insatisfaisant. Ces commissions (une par prison), composées de bénévoles amateurs, sont à la fois en charge de la surveillance, de la médiation et d'éventuelles plaintes. Ce qui induit des conflits d'intérêt et d'attitudes envers les directions* », analyse Manuel Lambert, conseiller juridique de la Ligue des droits de l'homme.

Un mot magique redonne pourtant espoir aux acteurs en lutte contre la maltraitance sous nos latitudes : le Protocole facultatif à la Convention de l'ONU contre la torture, dit OPCAT. Initié par l'ONU, il désigne un mécanisme national de prévention des traî-



tements inhumains et de la torture que chaque État active via la création d'un organe indépendant et professionnel. Organe avec de vrais pouvoirs coercitifs et une liberté d'accès totale à tous les lieux de privation de libertés (voir encadré). La Belgique a signé la Convention de l'ONU contre la torture mais... n'a toujours pas ratifié son protocole additionnel OPCAT, prenant prétexte de la complexité institutionnelle belge dont les structures de privation de libertés dépendent à la fois du fédéral, des régions et des communautés...

Une vase clos qui fait fi de la dignité

Et la Belgique de se retrancher impunément dans son vase clos propice aux maltraitances physiques et



psychologiques perdure. Ce climat carcéral pathogène percole même vers les centres fermés où sont parqués migrants et personnes sans titre de séjour, dans des environnements parfois aussi « risqués » qu'en prison. « Alors qu'il y a un distin-

guo de taille », relève Maïté De Rue de l'OPT européen, « les personnes en centres fermés ne sont pas auteurs d'infractions. Les standards européens prescrivent aussi que de tels centres ne peuvent s'apparenter visuellement ou matériellement à un univers carcéral et que le régime de vie doit y être plus souple et libéral. » Pourtant, des gens y sont reclus pendant des mois sans sortir et parfois gavés de médicaments, soumis à des fouilles, des humiliations, de l'isolement... Une tendance inquiétante surtout si on se réfère à la notion d'« institution totale » du sociologue Erving Goffman à propos de la prison : complètement fermée, maître et décisionnaire de tous les aspects de vie du détenu. Un monde total et hermétique propice à toute situation de dérapage. « Un contexte dangereux surtout quand le personnel est insuffisant et manque de formation, une réalité frappante en Belgique, d'où une difficulté à gérer ses peurs et ses fantasmes », note l'experte européenne Maïté De Rue.

Cesser de nourrir le terreau des maltraitances

Face à ce statu quo belge délétère, de plus en plus de voix s'élèvent pour changer le paradigme carcéral actuel dont la seule réponse est la création de nouvelles prisons, à leur tour surpeuplées. « C'est une vision totalement binaire, réductrice et vaine, déplore le conseiller à la Ligue des droits de l'homme, Manuel Lambert. Ce n'est pas un problème de places mais un problème de système pénal qui fait que de plus en plus de gens rentrent en prison, pour des durées de plus en

plus longues, et de moins en moins en sortent suite à la diminution drastique des libérations conditionnelles. On peut construire toutes les prisons qu'on veut, à criminalité égale, on manquera toujours de places. » Et on cultivera le terreau des maltraitances.

« Il faut que cela change vraiment, enjoint Delphine Paci, présidente de l'OIP. N'importe quel enfermement est déjà une violence. Ce qui est condamnable, c'est la violence, et la maltraitance qui s'y ajoute. Cela vaut la peine de réfléchir à l'utilité de l'univers carcéral. » Changer de prisme, faire évoluer les mentalités et « ouvrir les prisons, plaide Maïté De Rue. Non pour laisser filer les détenus mais pour permettre à davantage de regards extérieurs, notamment de la société civile, d'y entrer. Il est nécessaire aussi de réfléchir au sens de la sanction. Les États qui ont réussi à inverser la courbe de la (sur) popu-

Ce climat carcéral pathogène percole même vers les centres fermés.

lation carcérale et de ses effets pernicieux sont ceux qui ont eu une prise de conscience collective de l'inanité à entasser des gens dans des prisons. » C'est en effet le cas de la Suède qui affiche seulement 4 000 condamnés sous les verrous dans des unités « à taille humaine où ils sont traités dans la dignité ». Douze mille autres purgent leur peine (moins lourde) hors des prisons. Avec pour tous en bout de peine un « sas de sortie », accompagnement progressif des prisonniers vers la liberté. Loin de la maltraitance. ↗

OPCAT, le garde-fou idéal

D'autres pays s'en sont dotés mais la Belgique n'a toujours pas mis en place d'OPCAT. À savoir un mécanisme national de prévention initié par l'ONU et une institution étatique indépendante pour l'appliquer. Entre autres, en exerçant un droit absolu de visite et de contrôle, comme le CPT, dans tous les lieux de privations de liberté du pays : prisons, centres fermés mais aussi institutions psychiatriques ou commissariats. Le modèle emblématique d'OPCAT est le contrôleur général des lieux de privation de liberté institué il y a 10 ans en France. Dotée de moyens réels pour contrôler et sanctionner, l'instance composée de vrais professionnels fonctionne de manière très efficace grâce à un mix original entre un personnel de permanents et des gens qui font des missions à temps partiel en lien avec leur expertise civile de médecin, avocat... La combinatoire entre regards extérieurs sur le terrain et approches institutionnelles réglementaires permet de dégager rapidement des décisions et avis pragmatiques pour améliorer et humaniser le système carcéral.

Vivre et avoir des opinions : même en prison !

Éditer un journal en prison, pour les détenus, mais aussi le reste de la société, c'est la vocation du projet « Libre Marche » porté par Isabelle Renson, du CAL/Luxembourg. Le but : permettre aux détenus de s'exprimer, de faire valoir leurs opinions et préoccupations, mais aussi de renvoyer une autre image du milieu carcéral.

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Le soleil s'écrase derrière les hauts murs de la prison de Marche-en-Famenne. Alors que beaucoup de gens écoutent les infos dans leur voiture en rentrant du boulot, que certains parcourent les titres de la presse dans le train, d'autres créent l'info... en prison. Non pas l'info qui fera le buzz au J.T. du soir, comme ce fut notamment le cas lors des grèves de 2016. Mais leur *news*. Celle sur laquelle ils se sont penchés parce qu'elle les interpelle, les touche et qu'ils ont eu envie de s'en emparer. « Ils », c'est Marc, Yannick, Imed, Murphy, Alparasan, Sébastien et Tchino. Des détenus de la prison, rédacteurs du journal *Libre Marche*, cogéré avec Isabelle Renson, coordinatrice de projets au CAL/Luxembourg. Chargée de cette animation « média » au sein de différents établissements pénitenciers, elle passe de nombreuses soirées derrière les barreaux. Elle y ouvre des possibles, y fait entrer la créativité.

Travail d'équipe

La porte blindée se ferme derrière le petit groupe. Une table, des chaises et

une fenêtre garnie de barreaux : c'est leur salle de rédaction. Sodas, biscuits, chips complètent le tableau. De petites attentions apportées par Isabelle, qui font plaisir aux détenus et amènent de la convivialité. Papiers et dossiers en main, les rédacteurs et dessinateurs du *Libre Marche* se réunissent tous les quinze jours. Isabelle leur apporte du matériel d'information en fonction des thèmes qu'ils ont décidé d'aborder, effectue les recherches de visuels, tout en cadrant l'animation pour que le journal avance et soit publié régulièrement. D'autres réunions sont également organisées par les contributeurs eux-mêmes, sur le mode de l'autogestion. Les détenus qui collaborent régulièrement au projet tiennent à cette dimension participative, où chacun est censé s'exprimer sur les choix éditoriaux en vue de dégager un consensus. Un exercice difficile. En prison comme à l'extérieur, d'ailleurs.

Les motivations de chacun sont relativement diverses. Yannick, par exemple, avoue être un dévoreur de livres. Il aime partager ses coups de cœur et les infos qu'il a digérées avec les lecteurs

du journal, particulièrement celles provenant de bouquins historiques et biographiques. « *Dernièrement, j'ai lu une bio sur Martin Luther King. J'aime décortiquer l'info, la mettre à plat pour me forger ma propre opinion. Puis, partager les passages qui m'ont sensibilisé. En arrivant ici, je ne connaissais rien aux médias et sur la manière dont se construisent les infos. J'ai beaucoup appris* », explique ce passionné de lecture.

Lieu d'expression

Comme dans toute animation de groupe, les rédacteurs de *Libre Marche* cherchent leur place dans ce projet. Mais ce qui les réunit tous, c'est un besoin viscéral de s'exprimer. De faire partie des « faiseurs d'opinions ». À leur échelle. Car pour certains, c'est difficile, voire impossible, au sein de la société qu'ils perçoivent parfois avec un prisme très négatif. Marc s'est d'ailleurs fait une spécialité des articles portant sur « l'après-prison » et les problèmes, parfois très pragmatiques, rencontrés par ceux qui sortent des murs. Avec Yannick, il s'occupe de la mise en page, ce qui leur permet aussi de laisser s'exprimer leur créativité et de développer leurs compétences. Tout comme Sébastien, l'un des dessinateurs du groupe. Discret, il absorbe telle une éponge, ce qui se passe durant la réunion. C'est qu'une fois les articles rédigés, il a la lourde tâche de les illustrer. De manière très artisanale, avec un



crayon et du papier. La force du dessin s'exprime alors dans les jeux d'ombres, le mouvement de ses silhouettes, les expressions (ou le manque d'expression d'ailleurs) des personnages qu'il esquisse. Son trait illustre aussi bien les délicats poèmes transmis par les détenus, que la rubrique culinaire. « *Ce n'est pas facile, mais pour moi, dessiner est un plaisir, un passe-temps* », explique-t-il.

Alparsane, quant à lui, a intégré le groupe il y a deux mois. Ayant vécu des conditions de détention difficiles dans une autre prison, avec des rats courant sous son lit et des douches indignes, son besoin de s'exprimer est criant. « *Nous cherchons des gens crédibles, qui ont des choses à dire dans notre journal. Je suis attiré par la philosophie, j'ai envie de partager des valeurs. Je suis venu ici pour m'exprimer, m'investir. Parfois, ça permet de se projeter en dehors des murs. Chaque être humain possède son propre univers et des opinions* », explique cet auteur d'un récent article sur la surpopulation dans le quartier des femmes.



Le respect de règles et de valeurs

Imed, le benjamin du groupe, avoue qu'au départ, il a rejoint cette animation pour tuer le temps. Puis, il a accroché. Branché musique, il écrit aussi sur des sujets liés à la santé. Il partage notamment les connaissances qu'il acquiert grâce à sa participation à la cellule DCS (Détenus contact santé). Le partage de l'info, mais aussi le relationnel, constituent des moteurs importants pour ces détenus, comme l'explique Murphy. Ici, on ne crée pas seulement un journal, on discute (beaucoup) des valeurs, on socialise, on échange. La charte éditoriale de *Libre Marche*, élaborée en collaboration avec Isabelle, édicte des règles de base à observer absolument : le respect des membres, ne pas couper la parole, écouter les autres et respecter la confidentia-

lité. Mais c'est aussi un espace de parole, voire un outil de réinsertion. « *J'ai écrit un texte sur les difficultés vécues au niveau familial lorsqu'on est détenu. J'ai pris mon stylo et je ne pouvais plus m'arrêter d'écrire* », avoue Tchino, fort impliqué dans le projet et que ses comparses décrivent comme l'*« écrivain engagé »*.

Plus qu'un journal

Si l'on sent les blessures, des pans de vie difficiles, des cris de rage, l'incompréhension ou le sentiment d'injustice vécu par certains, ils se rattrapent ici, d'une certaine façon, par la solidarité qui les lie. « *On essaye de se tirer les uns les autres vers le haut* », ajoute Tchino. Ils recréent en quelque sorte un microcosme social, avec ses règles, ses valeurs, ses écueils.

Évidemment, tout n'est pas rose et Isabelle doit parfois rappeler certaines règles liées à la liberté d'expression et d'opinion de chacun. Le ton peut monter, l'émotionnel prendre le dessus. La diversité, le pluralisme, sont parfois mis à mal. Comme à l'extérieur. « *Je suis un pur Maroxellois* », intervient à nouveau Tchino, l'écrivain engagé. « *Enfant, j'ai fréquenté une école d'Ixelles avec une incroyable mixité. Le fameux "vivre ensemble" dont on parle beaucoup, c'était naturel. Aujourd'hui, lorsque l'on allume la TV, on sent que l'on monte davantage les gens les uns contre les autres et on voit ce racisme qui augmente. Dans notre journal, on veut une info propre et impartiale. Finalement, on crée plus qu'un journal, c'est un monde en soi, dans lequel on défend des valeurs. Malgré le fait que nous soyons en prison, nous vivons et nous avons des opinions.* » 

Plus de soins, moins de portes fermées

L'enfermement d'un mineur souffrant de troubles psychologiques est-il compatible avec les soins réclamés par sa pathologie ? Les alternatives et les solutions concrètes manquent cruellement.

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

La conviction générale dicte souvent que l'enfermement punitif règle les problèmes de sécurité par rapport aux auteurs de faits répréhensibles. Si d'aucuns pensent que cela résout momentanément la question – par soustraction de l'auteur du délit ou du crime à la société –, qu'en est-il du bien-fondé de cette sanction dans le cas de mineurs, personnalités par essence en formation ? D'autant plus, lorsqu'ils souffrent d'une pathologie mentale ? C'est bien là que le bât blesse. Car il n'existe quasiment pas de solutions de remplacement satisfaisantes.

Inclure les soins dans la réponse pénale

« *Cette question est bien entendu légitime. De nombreux mineurs atteints de pathologies mentales se retrouvent dans des institutions favorisant l'enfermement. Alors que ce n'est pas leur place. Ni humainement, ni pour leur bien-être, et encore moins pour celui de la société* », confirme Philippe Fouchet, de la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation de l'ULB.

Et si peu de chiffres précis circulent ou sont dévoilés, peut-être parce qu'un

peu honteux, les rares données connues sont pour le moins interpellantes. « *De manière générale, 50 % de la population enfermée, toutes tranches d'âges confondues, souffre de soucis psychologiques en tous genres. Dont certains précisément créés, ou en tout cas encore aggravés, par l'enfermement. Ce qui démontre donc à suffisance qu'enfermer n'est pas la bonne solution* », pointe Damien Scalia, professeur de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB.

Ce dernier ne met pour autant pas en cause les personnes chargées de prononcer les peines. « *Un juge tiendra bien entendu compte des problèmes psychologiques du condamné au sujet duquel il devra prononcer une peine. Schématiquement, il existe deux possibilités : si le mineur est sujet à un problème mental, mais qu'on le juge responsable de ses actes et que cette maladie ne remet donc pas en cause sa capacité de discernement, il sera jugé comme n'importe quel autre justiciable. Si, à l'inverse, on en vient à la conclusion que sa maladie fait en sorte qu'il n'était pas conscient de ses actes au moment des faits, il sera jugé comme irresponsable* », explique-t-il. Avant de reprendre de manière plus générale :

« Nous traversons actuellement une période très répressive. Dans ces conditions, je ne suis pas certain que l'on aille dans le bon sens. Alors qu'il faudrait pourtant évoluer de plus en plus vers le “réhabilitatif”, et que les soins devraient donc faire partie de la réponse pénale. »

De trop rares projets-pilotes

Bref, l'enfermement d'un jeune souffrant d'une pathologie devrait rester l'« ultime solution », impliquant que ce choix ne s'opère qu'après avoir épousé toutes les autres formes possibles de protection et d'apprentissage. « *Trop de mineurs ne bénéficient pas des soins adaptés ! Et l'on arrive à une frustration des magistrats qui enferment des jeunes alors qu'ils savent pertinemment bien que ces derniers auraient plus besoin de soins que d'une cellule. D'un autre côté, la mission des magistrats consiste à préserver l'ordre public. C'est un éternel équilibre instable, qui mène à des questions infernales* », souligne Damien Scalia.

« L'enfant est un être en devenir. Il peut encore changer et a bien entendu besoin d'être éduqué dans cette perspective », nous dit-on du côté du délégué général aux droits de l'enfant.

Mais, encore faut-il voir ce qui s'offre comme autres possibilités... Le projet-pilote Karibu, initié par le centre hospitalier Jean Titeca, à Bruxelles, est longtemps resté la seule alternative face à cette problématique. Cette unité fermée accueille des adolescents « difficiles », parce qu'atteints entre autres de pathologies mentales sévères, au sein d'un service spécifique de l'hôpital. D'autres initiatives du genre ont éga-

L'enfermement d'un jeune souffrant d'une pathologie devrait rester l'« ultime solution »

lement vu le jour en Wallonie, comme Les Kiwis, une unité d'admission pédo-psychiatrique ouverte au sein du centre hospitalier Les Marronniers, à Tournai. Ce service assure la prise en charge d'adolescent·e·s de 12 à 18 ans, avec une déclinaison de soins apportés en fonction du type de pathologie.

Si la situation s'est nettement améliorée depuis sa création en 2003, Karibu n'a pas toujours fait l'unanimité autour de lui. « *Avant, ce qu'il s'y passait n'était pas toujours très respectueux des droits de l'enfant. Parce qu'en fin de compte, il s'agit aussi d'une solution d'enfermement, mais sous le sceau médical. Et il arrive, par exemple, que des médecins décident de placer des pensionnaires en isolement complet sans en référer à personne* », explique une collaboratrice de la délégation aux droits de l'enfant, qui préfère conserver l'anonymat face à ces questions épineuses. Avant de tempérer ses propos vu les évolutions récentes : « *Cela dit, le projet Karibu a bien avancé. Maintenant, nous collaborons en bonne intelligence avec eux, ils travaillent en toute transparence.* »

Changer de regard

« On travaille encore trop par des mesures ponctuelles », constate, quant à lui, Michel Born, professeur de psycholo-

gie de la délinquance à l'Université de Liège. « Il faudrait davantage établir de continuités dans le traitement, via un travail en réseau, à un niveau local. On peut organiser la surveillance d'un jeune délinquant puis le placer ailleurs pour s'occuper de son problème psychiatrique. Mais cela n'est pas encore bien perçu. »

Si elle s'améliore très ponctuellement et dans de trop rares endroits, la situation n'est bien entendu pas stabilisée. Et encore moins en voie de résolution globale. Les places et les projets manquent cruellement. Au point que, parfois, « des jeunes sont relâchés d'IPPJ sans aucune autre solution de remplacement. De plus, les enfants de 11 ans n'ont, par exemple, pas encore l'âge requis pour entrer dans une institution, quelle qu'elle soit. Alors

qu'ils en auraient peut-être déjà besoin. Ils sont alors livrés à eux-mêmes... », affirme notre interlocutrice aux droits de l'enfant.

Si la solution passe bien entendu par la création d'unités spécialisées, proposant des alternatives à l'enfermement, elle se niche aussi (et surtout) dans les mentalités. Et là encore, il y a du chemin à parcourir... Quand un médecin décide qu'un jeune condamné peut par exemple sortir d'IPPJ le week-end parce que son état de santé mentale s'améliore, le public ne le comprend pas toujours. Ou, du moins, on ne lui explique pas bien ce qui sous-tend cette décision. « Mais voilà... », poursuit notre contact aux droits de l'enfant, « cette probléma-



tique n'est pas porteuse électoralement et elle ne touche pas suffisamment de gens pour faire bouger les rangs de manière satisfaisante et concertée. Enfin, comme toutes les matières en Belgique, celle-ci souffre aussi de notre tissu institutionnel complètement éclaté. » Ce que Damien Scalia confirme lui aussi, au travers de son spectre de pénaliste : « Le pénal prévoit certes que l'on prenne en compte les conditions psychologiques de tout auteur d'un crime ou délit. Mais les mentalités, la politique, qui privilégient le court terme et le manque de moyens, font que nous n'évoluons pas assez vite vers une solution portée vers les soins. »

Vers plus de concertation ?

Quelques notes d'espoir cependant, des concertations sont notamment

prévues afin de jeter des ponts entre les principaux acteurs concernés, entre autres au niveau de la justice et du secteur de la santé mentale. « Concrètement, nous militons pour qu'il existe des mécanismes structurels à trois niveaux de subsidiation, précise la représentante des droits de l'enfant. Qui sont la santé mentale, notamment via l'INAMI, l'Aide à la jeunesse et le secteur du handicap. Ceci nous aiderait à former du personnel le plus adapté possible à la situation. De leur côté, les IPPJ osent désormais de plus en plus souvent se déclarer incapables de prendre en charge des jeunes qui souffrent de pathologies mentales ou psychologiques. Activant, elles aussi, le signal d'alarme sur le manque de moyens et de solutions dont on dispose en la matière. C'est un bon début. Et peut-être enfin un signe de lumière au bout du tunnel.



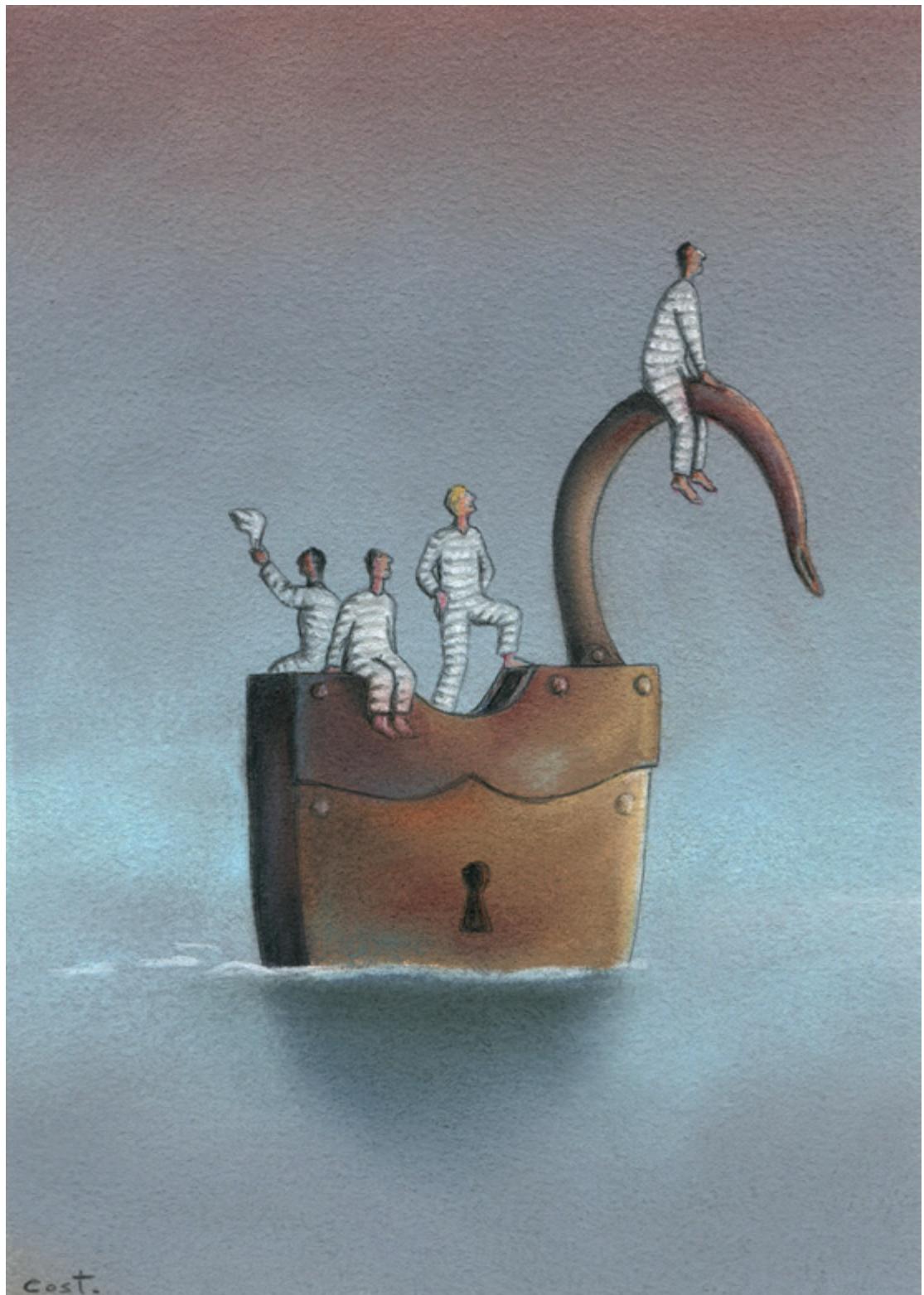
JNP: sensibiliser et choyer les liens

Les journées nationales de la prison 2017 (JNP) servent à sensibiliser le grand public et les politiques aux conditions de détention et aux difficultés de préservation des liens entre ceux-ci et leur famille, au sens large. Quelques rendez-vous:

- Le lundi 20 novembre à 19h: «Famille et détention : tous en prison?» conférence-débat avec Francoise Ligot (conseillère laïque en IPPJ), et Isabelle Ravier, Stéphania Perrini, Damien Scalia, Grégory Havelange. CAL Namur (Route de Gembloux 48, 5002 Namur)
- Le jeudi 23 novembre à 19h: Projection du court métrage «Tout va bien» de Laurent Scheid et débat sur les peines alternatives et la surveillance électronique avec Marie-Sophie Devresse (professeur de criminologie à l'UCL), Marko Obradovic, avocat pénaliste et Annie Devos, directrice générale de l'administration des Maisons de Justice. Brass'art à Molenbeek (Place Communale 28, 1080 Molenbeek Saint-Jean)
- Le mardi 5 décembre à 19h: projection d'extraits du documentaire du photo-reporter Cédric Gerbehaye en immersion à la prison de Forest et débat avec la salle. CAL (ULB, accès 2, bd de la Plaine, 1050 Bruxelles)

Plus d'infos sur la page Facebook et sur www.jnp-ndg.be

Enfermement : déni de situation



CPC : une rentrée enthousiasmante

Pierre-Stéphane Lebluy est enseignant à Gosselies. Pour la première fois de sa carrière, il donne cours de philosophie et citoyenneté. « Espace de libertés » le suit tout au long de l'année pour comprendre les enjeux – théoriques et pratiques – de ce cours ; percevoir, au plus proche du terrain, les doutes et les espoirs qu'il suscite. Épisode 2 : la rentrée des classes.

Par Cédric Vallet
Journaliste

Pierre-Stéphane Lebluy s'est jeté dans le grand bain. Depuis septembre, il enseigne aux élèves de l'Athénée Les Marlaires à Gosselies la philosophie et la citoyenneté. L'un des objectifs du professeur hennuyer, lorsqu'il a choisi de troquer la morale contre le CPC,

était bien de toucher tous les élèves d'une même classe d'âge, quelles que soient leurs convictions morales ou religieuses.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ancien prof de morale est satisfait de ses premiers moments au contact des élèves : « *Je suis au-delà de ce que j'imaginais. Ce mélange des élèves permet d'avoir d'autres regards, de voir l'étonnement dans les yeux, un étonnement que je ne voyais plus en cours de morale.* »

Alors certes, la formation pour obtenir la certification officielle d'enseignant dans cette nouvelle matière n'a pas encore commencé. « *Mais ma pratique professionnelle me permet d'entrevoir le cours que je donne tout en respectant le programme* », dit-il, confiant. Ce programme, justement, Pierre-Stéphane Lebluy ne l'aborde qu'à petits pas. Il aurait apprécié que, pour cette première année, « *l'on prévoie une sorte de période tampon pour davantage expliquer* ».



quer ce qu'est ce cours, qu'est-ce qu'une question philosophique. Il y a pas mal d'élèves qui ne comprennent pas vraiment ce qu'ils font là. Certains ont fait mine de croire qu'ils venaient en "cours de rien". J'ai dû leur montrer le programme. » Un programme costaud qui implique d'y consacrer beaucoup de temps. « *Je me lève à 5 ou 6 heures du matin tous les jours pour préparer et assurer les cours, je suis vidé lorsque je rentre chez moi* », admet Pierre-Stéphane Lebluy, l'air un peu hagard, dans le vieux pub désert dans lequel nous nous rencontrons.

Des questions existentielles

Chaque semaine, Pierre-Stéphane Lebluy preste ses 22 heures de cours. Une partie est prodiguée à tous les élèves d'une même classe, une seconde à ceux qui ont opté pour le CPC. « *C'est dans cette deuxième heure, en petits groupes, que l'on commence à aller un peu plus loin*, témoigne-t-il, à faire de petits ateliers philosophiques autour de questions existentielles. »

Il faut dire que les classes de deuxième heure ne sont pas bien fournies aux Marlaires. « *Beaucoup d'élèves ont préféré suivre le cours de morale*, enchaîne le professeur. *J'ai donc généralement quatre ou cinq élèves en CPC.* »

Ses premiers cours ont été l'occasion de tester les réactions des élèves face à de grandes citations de la philosophie (type « Je pense comme je suis ») ou face à des textes stimulants. « *Je leur ai fait lire un discours de Martin Luther King et de De l'esclavage des nègres de Montesquieu qui, contraire-*

ment à ce que laisse penser le titre, est un plaidoyer contre l'esclavage. J'ai des élèves d'origine africaine qui ont bondi en voyant le titre. Mais en décryptant le texte, ils réalisent qu'ils auraient pu passer à côté du sens. »

Dans certaines classes, la dynamique que Pierre-Stéphane Lebluy constate est prometteuse. « *J'ai deux élèves en première qui ont suivi une scolarité par correspondance au Maroc. Je n'ai jamais vu de gamins avec un tel vocabulaire, une telle sémantique, un tel argumentaire, le tout sans être arrogants. Ils sont un véritable moteur pour les autres élèves.* »

Bientôt, les sujets qui fâchent

Le professeur de CPC va attendre un peu pour aborder les sujets qui fâchent. L'avortement, l'euthanasie ou l'homosexualité. Mais il ne compte pas s'esquiver, tout en ayant conscience de marcher sur des œufs. « *Cela va créer des tensions avec des élèves et des parents.* » Il sait qu'à côté, certains professeurs confessionnels sont prêts à batailler. « *Dans certains cours de religion, il se dit des choses odieuses, par exemple sur l'homosexualité.* »

Pierre-Stéphane Lebluy ne souhaite cependant pas attaquer de front les élèves. C'est un point important pour lui. « *Mon idée n'est pas de les changer ni d'en faire de bons petits soldats laïques. Je respecte le principe de neutralité et je sais que ces sujets peuvent facilement déraper. Je respecte leurs convictions. L'idée, sur ces sujets, est d'interroger les positions de chacun, de provoquer des remises en question.* » 



72 Du « non-public » au spect'acteur

74 Les voix multiples des femmes noires

76 Un palais pour le peuple



Du « non-public » au spect'acteur

Le théâtre de l'opprimé et le théâtre-action donnent la parole aux minorités et aux « sans-voix ». Délibérément populaires, ces outils artistiques sont toujours utilisés comme vecteurs d'émancipation par certains acteurs culturels.

Par Soraya Soussi
Journaliste
Avec la Rédaction

Initiée dans les années 1970 par Augusto Boal, metteur en scène brésilien, la méthode du « théâtre de l'opprimé » propose aux personnes privées d'espace d'expression un outil permettant de faire valoir leurs opinions. Comme le précise son concepteur, « *la poétique de l'opprimé est celle de la libération. Le spectateur ne délègue aucun pouvoir pour que l'on agisse ou pense à sa place. Il se libère, agit et pense par lui-même* »¹. Au-delà de son esprit de « dénonciation », cette discipline invite le public à réparer les injustices qu'il estime subir, le temps d'une scène, en suscitant la réflexion sur les problèmes sociaux et les inégalités. La forme interactive étant privilégiée afin de rassembler « ceux qui agissent » et « ceux qui regardent ». C'est aussi un moyen de rendre le théâtre accessible et populaire. Avec une force d'action qui a fait ses preuves en Amérique du Sud, puis en France dans les années 1980, le théâtre de l'opprimé a conquis la société civile et le tissu associatif européen, actif dans

l'éducation à la citoyenneté. Autre outil, fort proche du premier dans son positionnement socio-culturel de gauche, le « théâtre-action » propose de sortir de l'écueil du « non-public », c'est-à-dire du manque de parole donnée à une partie de la société. Cette pratique artistique « reconnaît à chacun un rôle critique et créateur et s'attache à ce que soit prioritaire la parole des gens écartés par le système dominant »². En Belgique francophone, ce mouvement théâtral a émergé dans la foulée de Mai 68, nourri par l'idéal de « démocratie culturelle », soucieux d'inclure et induire l'émancipation des personnes socialement ou culturellement défavorisées. Ces deux pratiques artistiques s'inscrivent

Le théâtre de l'opprimé et le théâtre-action sont d'incontestables outils politiques.

¹ Augusto Boal, *Le théâtre de l'opprimé*, Paris, La Découverte, p. 11.

² « Le théâtre-action, expression des minorités », sur <http://culture.ulg.ac.be>.

indéniablement dans une époque et un tissu culturel spécifique. N'est-ce pas dépassé ?

De l'action dramatique à la vie

Si ces anciennes techniques font débat au sein même du tissu associatif culturel, certains acteurs continuent de s'inspirer de ces techniques à l'ADN soixante-huitardes, afin de susciter la réflexion et le débat. C'est surtout leur approche interactive qui est jugée intéressante. L'ONG Service civil international (SCI), qui promeut une société pacifique et interculturelle par la mise en place de projets de volontariats, en Belgique et dans le monde, a inclus le théâtre de l'opprimé dans son programme d'éducation citoyenne. « *Notre projet regroupait des Belges, des demandeurs d'asile et des volontaires internationaux autour de la thématique de l'accès au logement. Ils ont eu l'occasion de jouer dans divers lieux culturels, d'approcher le public et d'obtenir ses réactions, face à la question de l'accès au logement* », explique Sabina Jaworek, collaboratrice du SCI. « *L'idée était que les demandeurs d'asile puissent décrire et raconter publiquement leurs histoires. Et que les volontaires, comme le public, puissent entendre, comprendre le quotidien et les abus subis, afin d'adapter leur vision de leur situation. C'est une manière, aussi modeste soit-elle, de répondre à la question : comment supprime-t-on les injustices ?* », ajoute-t-elle.

Le théâtre, cette arme politique !

En 2016, Ras El Hanout, une ASBL de Molenbeek dont l'objec-

tif est de favoriser l'éducation, la sensibilisation et les échanges par la culture, a lancé le projet de théâtre-action *Réfugiez-nous*. La pièce est basée sur plusieurs scènes illustrant les différentes étapes vécues par un demandeur d'asile fraîchement arrivé en Belgique. Le public est ensuite invité à commenter la pièce et à proposer des alternatives, avant de finalement jouer de nouvelles scènes, selon les propositions élaborées. L'effet de conscientisation est immédiat.

« *En se mettant concrètement à la place des personnes opprimées, le public prend davantage conscience de la situation exposée* », précise Sabine Jaworek. Outre le fait d'être un moyen d'expression et de cohésion sociale, le théâtre de l'opprimé et le théâtre-action sont aussi d'incontestables outils politiques. 



À voir

« Enragez-vous ! »

Rencontres d'automne du théâtre-action

Du 22 au 25 novembre

www.theatre-action.be

« Réfugiez-vous »

Par Ras El Hanout ASBL

Du 1^{er} au 3 février 2018

À L'Épicerie (Molenbeek-Saint-Jean)



© Ras El Hanout

Pour « *Réfugiez-nous* », les spectateurs apportent leurs réponses aux questions soulevées par l'accueil des migrants et les testent sur scène avec les comédiens.

Les voix multiples des femmes noires

Du racisme, au féminisme, en passant par les stéréotypes, « Ouvrir la Voix » explore la diversité des vécus des afro-descendantes noires. Le documentaire de la réalisatrice Amandine Gay libère la parole et déconstruit les clichés.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Quand un homme blanc réalise un film sur des hommes blancs, il s'agit juste... d'un film. Quand une femme blanche réalise un film sur une bande de jeunes filles noires, il est qualifié tantôt de « novateur », tantôt de « sociologique ». Et quand une femme noire présente un projet de film sur des femmes noires issues de l'histoire coloniale européenne, on lui colle d'office l'étiquette « communautaire ». Sans financement du Centre national du cinéma et de l'image animée, Amandine Gay en mode *guerilla film maker* a réalisé son film sur fonds propres. Mais elle s'est retrouvée à sec avant de pouvoir finir la postproduction. C'est donc grâce au crowdfunding que *Ouvrir la voix* a finalement pu être achevé.

Lors de sa première projection en Belgique en début d'année¹, avant la sortie officielle cet automne, Amandine Gay n'avait qu'un souhait : que son film, résultat de deux années de travail de « *réappropriation de la narration des femmes noires* » soit « *répliqué au sein d'autres commu-*

nautés, pour donner la possibilité à cette minorité de raconter son histoire ». Ses histoires, plutôt, car ce ne sont pas moins de 24 femmes vivant en France et en Belgique qui se livrent face caméra. Qu'elles soient ingénieres, blogueuses, militantes ou simples citoyennes, toutes ont répondu à un même questionnaire, véritable fil rouge du documentaire qui fait salle comble dans l'Hexagone à chacune de ses avant-premières.

De l'expérience personnelle...

Née en France en 1984, Amandine Gay a grandi dans une famille blanche dans la campagne lyonnaise. Diplômée en communication et en art dramatique, elle a étudié en Angleterre, vécu en Australie et finalement décidé de quitter la France pour s'installer au Québec où elle vit à Montréal. Femme aux multiples personnalités, elle jongle avec les casquettes d'afro-descendante, noire, née sous X, afro-féministe, pansexuelle, anticapitaliste,

¹ Une projection *one shot* dans le cadre du séminaire de l'ERG à Bozar le 1^{er} février 2017.

antiraciste, anti-hétéronormativité, agnostique, afro-punk, pro-choix et *body positive*.

En tant que comédienne, elle s'est vite fatiguée des rôles (droguée, prostituée, sans-papier) qu'on lui proposait en raison de la couleur de sa peau. Elle a décidé de laisser tomber les castings pour réaliser son premier film et promouvoir une autre vision des femmes noires, loin des clichés. « *Les questions qui rythment le film, je me les suis moi-même posées* », raconte la réalisatrice. De “*Quand me suis-je rendu compte que j'étais noire ?*” à “*Pourquoi quitter la France ?*”, elles sont basées sur ma propre expérience et le film est pensé comme une grande conversation entre 24 femmes de France et de Belgique. » Recrutées via Facebook, elles étaient 45 à être retenues pour un pré-entretien. Pour Amandine Gay, la surprise fut de taille, jamais elle n'aurait pensé que son appel à témoins rencontrerait un tel succès.

... à l'universalité des vécus

En abordant des sujets variés et complexes, « *en questionnant l'identité, l'intersectionnalité, l'orientation sexuelle, la religion, l'éducation, le communautarisme, le genre, la santé mentale, le racisme, l'égalité des chances, les stéréotypes, le militantisme et la violence systémique, le film rend compte de la diversité des femmes noires* », explique Amandine Gay. « *Ouvrir la voix, c'est donc repenser l'universel à partir de nos vécus d'afro-descendantes noires.* » Le documentaire donne aussi un nouvel écho au slogan féministe « Le privé



Amandine Gay ne se voit pas comme une militante, mais plutôt comme une scénariste politique.

est politique ». « *Il ne s'agit pas simplement de faire passer un message, mais de participer à l'œuvre de décolonisation de nos imaginaires* », poursuit la réalisatrice.

Ouvrir les yeux et les oreilles

Ouvrir la voix se veut politique, mais aussi esthétique avec des plans serrés, une mise en scène inspirée de *The Fog of War* – qui tient tant au parti-pris... qu'au manque de moyens – et un chapitrage thématique à la *The Wire* qui vient ponctuer ces deux heures d'entretiens. Ainsi *Ouvrir la voix* allie-t-il le pouvoir des mots donné à ces femmes d'ascendance africaine, à celui de l'écoute d'une Amandine Gay, invisible à l'écran, mais qui pose les bonnes questions. 



« Ouvrir la voix »
d'Amandine Gay
FR • 2017 • 122'
Le 29 novembre au Caméo (Namur)
Le 30 novembre au cinéma Sauvenière puis au cinéma Churchill (Liège)
Le 2 décembre à l'Aventure (Bruxelles): projection suivie d'un débat

Un palais pour le peuple

Que reste-t-il de la Maison du Peuple, bâtie en 1896 par Victor Horta en plein cœur de Bruxelles ? Nicole Malinconi enquête sur la disparition de la « Dame de fer et de verre ». Plongeon au cœur d'une utopie.

Par Julie Luong
Journaliste

Entre le Sablon et l'église Notre-Dame de la Chapelle, là où se dressent aujourd'hui un immeuble-bloc et une tour de vingt-six étages en béton, rue Joseph Stevens, peu de gens savent qu'on pouvait autrefois y croiser un chef-d'œuvre d'Art nouveau. Inaugurée le 2 avril 1899 en présence de Jean Jaurès, la Maison du Peuple fut démolie en 1965, dans le tourbillon de la vague moderniste.

universel, école pour tous, congés payés et deux guerres mondiales.

D'air et de lumière

« La première chose que j'ai faite, c'est d'aller m'asseoir au café en face de Notre-Dame de la Chapelle pour demander aux gens s'ils se souvenaient de cette Maison. L'une ou l'autre dame âgée s'en rappelait, mais guère plus », poursuit Nicole Malinconi. Non seulement rayée de la carte, la Maison du Peuple semble tombée dans l'oubli. Au moment de sa création, le Parti ouvrier a pourtant pour elle de folles ambitions : elle sera un endroit où le peuple viendra acheter son pain, mais aussi débattre, s'instruire et s'initier aux arts. *« Au départ, ceux qui se sont intéressés de près aux mouvements ouvriers étaient des libéraux, des bourgeois, comme Émile Vandervelde, le Dr César De Paepe, Ernest Solvay. Or ces bourgeois avaient aussi un intérêt pour les formes d'architectures nouvelles : ils ne voulaient plus des copies d'Anciens ou d'un art dit éclectique. »*



Nicole Malinconi,
« De fer et de verre. La Maison du Peuple de Victor Horta », Bruxelles, Les Impressions Nouvelles, 2017, 176 pages. Prix : 16 euros

De la même auteure

« Un grand amour »
Au Théâtre de Martyrs (Bruxelles)
Jusqu'au 19 novembre

Ils choisiront donc Victor Horta. Cette maison, l'architecte alors âgé de 34 ans, la rêve en « palais ». Un palais dont le luxe serait de laisser entrer l'air et la lumière, alors que le monde ouvrier ne connaît que le confinement et l'obscurité. Pour autant, il n'entend pas faire œuvre politique. Tout ce qui intéresse l'architecte, c'est l'architecture. Il l'écrira avec fierté : « *On m'a choisi parce qu'on voulait une Maison du Peuple à ma manière esthétique et pas du tout pour mes idées politiques.* » Un art auquel il sacrifiera tout, y compris, comme le laisse entendre Nicole Malinconi, sa vie personnelle. Car ce qui se dessine dans son livre, c'est un portrait du créateur en homme seul et finalement incompris. « *Très vite, l'Art nouveau est tombé en désuétude et très vite, on l'a réduit à des fioritures, chose que Horta s'est toujours revendiqué de ne pas faire. Pour lui, c'est le plan qui importait. Il ne parlait que de lignes et de rigueur.* »

L'impossible reconstruction

Dans les années d'après-guerre, le Parti ouvrier devient le Parti socialiste. Syndicats, coopératives et mutuelles constituent désormais des institutions séparées, hébergées dans des lieux différents. Que la Maison du Peuple parte à vau-l'eau, c'est en quelque sorte la suite logique du socialisme. La négligence finit par justifier la destruction. Mais le plus sidérant dans cette affaire est peut-être le désir fou que certains eurent de reconstruire ailleurs ce qui avait été détruit ici. « *Reconstruire n'est*

jamais que rafistoler. Mais certains architectes se sont battus pour obtenir la promesse qu'on allait au moins reconstruire quelque part la grande salle, le café et le grand escalier. » Entreposés à Tervuren puis à Jette, les morceaux de la Maison du Peuple feront finalement le bonheur des marchands de ferraille. Il n'en reste aujourd'hui qu'une garniture au plafond du Café Horta à Anvers et un morceau de balustrade perdu dans la station de métro Horta à Bruxelles. Bien loin de l'air et de la lumière. ♦



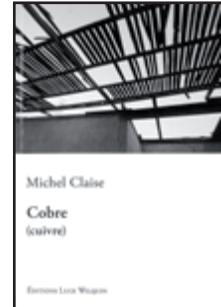
Col blanc et cuivre rouge

Le juge d'instruction Michel Claise est comme un aigle à deux têtes. Avec la première, il traque les criminels en col blanc, lesquels détruisent le tissu économique et détricotent la démocratie à coup de profits illégaux. Avec la seconde, il cherche sa propre vérité, notamment dans les méandres de la fiction et de la philosophie. C'est elle qui est à l'œuvre dans ce dernier roman qui est déjà son huitième. L'intrigue se résume en quelques mots : Jorge, un jeune Chilien à l'avenir prometteur se voit confier par le président Salvador Allende la mission de remettre personnellement à Fidel Castro une précieuse mallette. L'affaire pourrait paraître anodine si l'action de départ ne se déroulait pas le 11 septembre 1973, quelques heures à peine avant l'assaut du palais présidentiel par des militaires factieux aux ordres d'un certain Pinochet. Un commissaire de police particulièrement tenace est chargé de mettre la main au collet du fuyard. La poursuite ne s'arrêtera qu'avec le passage en Bolivie de Jorge qui, par la suite, obtiendra l'asile politique... en Belgique. (Quant au contenu de la mystérieuse mallette et au fait de savoir si Castro l'a bien reçue, eh bien, il faudra lire le bouquin pour en avoir le cœur net.) La cavale fait parfois songer à celle que le cinéaste Pablo Larraín a mis en scène dans *Neruda*, sorti l'année dernière. Mais la comparaison s'arrête là car, à l'inverse de *Neruda*, le héros du roman de Michel Claise est arrêté lors d'un contrôle routier et interné dans une ancienne mine de salpêtre perdue dans le désert

d'Atacama où les militaires torturent et exécutent à tour de bras. L'intrigue prend alors une autre dimension, d'autant qu'elle est soigneusement documentée sur base de témoignages de première main. C'est ici que l'auteur abat son jeu : loin d'être une simple historiette divertissante, son roman est d'abord un hommage appuyé à ceux qui avaient choisi de rester fidèles à la démocratie en refusant la dictature militaire. Mais, outre un réel amour pour le Chili, ses populations, ses paysages, sa culture (et son vin !), on retrouve probablement ici l'un des traits de caractère les plus remarquables de Michel Claise qui n'aime rien tant que briser des lances contre les injustices d'où qu'elles viennent. À visière relevée, sans peur et sans reproche. (JPH)



Michel Claise, « Cobre (Cuivre) », Bruxelles, Luce Wilquin, 2017, 258 pages.
Prix : 20 euros



Dis p'pa, c'est grave le populisme ?

L'objectif de la collection « Dis, c'est quoi ? » est simple : sous forme d'un dialogue fictif (et socratique ?), expliquer paternellement les tenants et les aboutissants d'un sujet complexe. Intention louable et objectif atteint avec cet opuscule consacré au populisme, signé Henri Deleersnijders, éminent professeur d'histoire et grand spécialiste du sujet. Certes, celui-ci peut sembler un tantinet bateau, tant il est vrai que ces derniers temps il a été rabâché jusqu'à plus soif. Mais, hélas, si le populisme a toujours existé, il connaît ces dernières années une très

inquiétante nouvelle vague, des États-Unis à la Turquie, en passant par un nombre grandissant de pays d'Europe. Vincent de Coorebyter le laisse d'ailleurs entendre dans sa préface : le



Vive la paresse !

« *La paresse, c'est bien, beau, tof [...], bon. La paresse est agréable, participe à une vie bonne.* » C'est ainsi que Michel Majoros, historien namurois, conclut son dernier livre, un petit essai consacré à l'un des plus fameux textes de l'histoire du socialisme : *Le Droit à la paresse* du Français Paul Lafargue. Pour celui qui, médecin et militant politique, fut aussi le gendre de Karl Marx, cette « étrange folie (qui) possède les classes ouvrières » – le travail – serait d'abord et avant tout une croyance quasi religieuse. Lafargue considérait que le culte rendu au travail à son époque (fin XIX^e siècle) était un mangeur d'hommes qui « *consomme les salariés (et) transsubstantie en capital divin la vie chétive du travailleur* ». Un Dieu, enfin, qui « *dépouille de son intelligence et de son habileté de main et les transporte aux machines, qui ne se révoltent pas* ». À l'heure où un président français n'hésite pas à accabler publiquement « les fainéants », ce texte aux accents anarchistes prononcés prend une saveur encore plus particulière. Cependant, Michel Majoros précise que, bien loin

d'être une ode nihiliste à la fainéantise crasse, *Le Droit à la paresse* est une affirmation du caractère libérateur de la réalisation d'une œuvre, en opposition à l'abrutissement du travail industriel, c'est-à-dire au boulot aliénant, au « gagne-pain » sans autre perspective que celle d'un recommencement *ad nauseam* jusqu'à ce que retraite, burn-out, suicide ou maladie s'en suivent. L'actualité du propos saute aux yeux. Quant à Lafargue, il imaginait une société où le temps de travail serait réduit à un maximum de trois heures par jour, le reste étant dévolu aux machines. Visionnaire ou doux rêveur ? Aujourd'hui, comme le remarque Majoros, « *le droit à la paresse n'est pas nécessairement revendiqué sous ce nom ni par des mouvements de gauche ni laïques* » et, ajoutons-nous, c'est peut-être un peu dommage. (JPH)



Michel Majoros, « *Droit à la paresse. Critique des mythologies du travail* », Arquennes, Mémogrammes, 2017, 208 pages.
Prix : 14 euros

populisme est un sous-produit de la démocratie. S'il prétend faire triompher la « volonté du peuple », c'est pour mieux l'étouffer. Sous couvert d'exalter le peuple, le populisme commence par en retrancher des parties qu'il désigne comme étrangères à la « communauté nationale » et ennemis à abattre. Le populisme est un prédateur qui hypnotise sa proie avant de l'avaler

toute crue. Le procédé est archiclassique mais le plus surprenant c'est qu'il semble toujours aussi bien fonctionner. Cependant, le populisme n'est pas l'apanage de la seule droite ni de l'extrême droite. Il est aussi présent à gauche et également au centre où il constitue parfois une tentation irrésistible pour les formations politiques classiques en déclin. N'aurait-on rien appris ?



Henri Deleersnijders, « *Dis, c'est quoi le populisme ?* », Waterloo, Renaissance du livre, 2017, 128 pages.
Prix : 11,90 euros

L'apocalypse (en série et en kit)

Par Baptiste Coppens
Philosophe



On est contre ! Mais nous en avons vingt chez nous. On est contre ! En effet, les gesticulations nucléaires d'un énième Basam-Damdu¹ nous inquiètent, surtout quand elles se conjuguent à merveille aux vues boiteuses de son rival pachydermique. On est contre ! Quoique nous nous trompons abusivement : les pilotes belges s'entraînent au largage éventuel de ces bombes, raisons pour lesquelles il nous faut substituer un avion capable, le coûteux F-35, à nos vénérables F-16 mille fois bricolés et dotés, eux aussi, de la capacité de frappe atomique.

On est contre ! Nous avons même signé pour ça maints traités, moult chartes, blindé de conventions, un nombre astronomique, voire quantique, d'articles et de pétitions, réalisé plusieurs parades pacifistes à intervalles réguliers. On est contre ! « On », c'est qui ? D'ailleurs, ce monsieur n'est pas propriétaire du sous-sol belge, et puis « faut comprendre », dans la grande économie des forces de l'Alliance atlantique, qu'on « fasse notre part », l'hébergement nous dispense après tout de ruineux efforts alternatifs ; de plus, ça nous a déjà protégés contre les Rouges, ça nous protégera donc bien contre les Jaunes. Et même

contre Israël, le Pakistan, la Corée du Nord, l'Inde, la Grande-Bretagne, on ne sait jamais vu qu'y z'ont la bombe avec.

On est contre ! Certainement, plein de Japonais aussi. Ces derniers, hélas, connaissent également le malheur d'avoir au gouvernement des ministres prêts à changer la Constitution pour se doter de la bombe afin d'effrayer leurs voisins, y en a même des qui y vénèrent Hitler avec ostentation, et dans le même lot Benito et son poteau Franco. On est contre ! Oui, oui, Feynman aussi ; mais après coup, dommage. Sur le moment, ce génial physicien faisait plein de blagounettes à ses camarades, perdait sa femme à cause d'une grave maladie, forçait des coffres-forts – aussi pour rigoler – et travaillait pourtant d'arrache-pied, contribuant sans conteste à l'une des plus grandes réussites du génie théorico-pratique qu'ait vu l'humanité depuis ses débuts. Tant qu'elle restait sur le papier.

Rien à faire, il fallait que l'être humain se piquât de tester la chose, et même par deux fois. Pour de vrai, de sorte qu'on soit bien sûr. Maintenant, ce brol est sur ou sous notre sol. 

¹ Personnage de *Blake et Mortimer*.

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

Années

Théâtre, émissions, colloque... les bonnes énergies

DELESTAGE
DE DAVID-MINOR ILUNGA
MISE EN SCÈNE ROLAND MAHAUDEN

DU 28 NOV. AU 23 DEC.
2017 A 20H30

POCHE.BE

ESPACE de Libertés

Éditeur responsable :

Jean De Brueker

Directeur de la publication :

Jean-Pol Hecq

Rédactrice en chef :

Sandra Evrard

Secrétaire de rédaction :

Amélie Dogot

Production :

Fabienne Sergoynne

Illustrations :

Cost

Graphisme :

YEBOgraphics

Imprimeur :

Graphius Brussels

Fondateur :

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20 €, Étranger : 32 €
par virement au compte du CAL :

IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01

E-mail : fabienne.sergoynne@laicite.net

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.





Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ NOVEMBRE 2017

À LA TÉLÉVISION

Les familles de détenus : enfermées... dehors (28')

Présentation : Vinciane Colson

Pourquoi et comment maintenir le lien entre les détenu.e.s et leur familles ? C'est la thématique 2017 des Journées nationales de la prison et c'est la question que nous poserons dans cette émission, en compagnie notamment du Relais Enfants-Parents.

Date	Heure	Chaine
11/11	10H30	La Une
15/11	20H00	La Trois

Festival des Libertés : erreur système (10')

Présentation : Vinciane Colson

Rendez-vous festif des défenseurs des droits humains et des agitateurs de réflexion, le Festival des Libertés s'est intéressé cette année à la notion d'anti-système. Un terme galvaudé qui ne veut plus dire grand-chose aujourd'hui.

Date	Heure	Chaine
14/11	En fin de soirée	La Une
20/11	20H00	La Trois

Entretien avec Denis Mukwege (28')

Présentation : Catherine Haxhe

Dans cet entretien exceptionnel, le Dr Mukwege nous parle à cœur ouvert de son combat pour les droits des femmes et de l'urgence d'un renouveau politique en République démocratique du Congo.

Date	Heure	Chaine
19/11	09H20	La Une
25/11	10H30	La Une
29/11	20H00	La Trois

La DUDH a 70 ans : ça se fête ! (10')

Présentation : Vinciane Colson

La Déclaration universelle des droits de l'homme fêtera ses 70 ans en 2018. L'occasion de remobiliser les jeunes autour de ce texte fondamental. Pierre Galand, président de l'APNU, détaillera l'appel à projets lancé aux jeunes de 10 à 30 ans autour de la DUDH.

Date	Heure	Chaine
28/11	En fin de soirée	La Une
04/12	20H00	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

Mieux comprendre les visions européennes et asiatiques de sécularisme

Samedi 14 octobre

Stop au harcèlement en rue !

Samedi 21 octobre

MNEMA
Cité Miroir



pas
de
murs
à
nos
frontières

FRONTIÈRES

13/11
10/12
2017

LA CITE MIROIR
SAUVENIÈRE
expositions
spectacles
conférences

Avec le soutien de



En partenariat avec



Atelier mnema MNEMA, Avenue de la Renaissance 33-35 à 4000 Liège - porteur : www.mnema.be